



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ENTRE

L'ÉTAT, représenté par Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne

ET

LE PETR PAYS TOLOSAN, représenté par Didier CUJIVES, président, pour le compte de :

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou, représentée par Daniel CALAS, Président,

La Communauté de Communes Coteaux Bellevue, représentée par Sabine GEIL-GOMEZ, Présidente.

Secrétariat général commun
de la Haute-Garonne

23 DEC. 2021

COURRIER ARRIVÉ
RECOMMANDÉS

PREAMBULE

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Par circulaire du 20 novembre 2020, l'État a lancé la mise en œuvre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) participant à accompagner les projets de territoires. Cette démarche vise un triple objectif :

- accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique et à la transition écologique.
- inscrire la relance de l'activité suite à la crise sanitaire dans une double logique de résilience (protéger et consolider l'existant face à la crise) et la transition (préparer la mutation nécessaire des systèmes)
- simplifier la contractualisation par ce vecteur unique et intégrateur , et ainsi affirmer la cohérence de l'action et de l'appui territorial de l'État ;

Les cosignataires s'accordent pour que le CRTE du PETR Pays Tolosan prenne en compte les objectifs du projet du territoire approuvé à l'unanimité par le Conseil Syndical le 30 juin 2021 ainsi que les orientations des documents de planification et de programmation suivants : SRADDET, SCOT GAT, SCOT NT, Projet Alimentaire de Territoire, PCAET..

Les cosignataires s'engagent à travers ce contrat à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique y compris agricole, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche

transversale de la transition écologique et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

A ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat seront respectueuses de l'environnement, prioriseront la sobriété énergétique dans la création ou la rénovation des équipements publics, privilégieront des sources d'énergie et des moyens de production plus durable, limiteront l'artificialisation des sols et respecteront les équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière sera portée aux représentants de la société civile, regroupés dans le Conseil de Développement du PETR.

Conformément au volet territorial du protocole de préfiguration du Contrat de Plan Etat-Région, une convergence entre les dispositifs de contractualisation territoriale de l'État, via le CRTE, de la Région, via le Contrat Territorial Occitanie et des dispositifs contractuels des autres collectivités sera engagée sur la base du projet de territoire.



DIAGNOSTIC PROSPECTIF CRTE



TERRITOIRES DE PROJET
CC COTEAUX DU GIROU
CC COTEAUX DE BELLEVNE

WWW.PAYSTOLOSAN.EU

SOMMAIRE

A- DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

1- Présentation du territoire

- 7** Présentation générale
- 8** territoires de contractualisation
- 9** Axes du CRTE
- 10** Portraits des EPCI

2- Profil socio-économique

- 13** Dynamique démographique
- 14** Profil des nouveaux habitants
- 16** L'emploi et les secteurs économiques
- 17** L'économie touristique
- 19** Bassins de vie

3- Service à la population

- 20** Équipements
- 21** Dispositif Bourg-Centre
- 22** Action culturelle

4- Habitat - urbanisme - mobilité

- 22** Le logement
- 24** L'urbanisme
- 26** Des mobilités à réinventer

5- Environnement

- 28** Transition écologique
- 29** Transition énergétique
- 31** Transition agroécologique

6- Stratégie territoriale

- 34** Enjeu 1 - Améliorer et préserver un cadre de vie attractif
- 34** Enjeu 2 - Accompagner le territoire vers la transition énergétique et écologique
- 34** Enjeu 3 - Soutenir une économie responsable et coopération avec les territoires voisins

B - PROJET DE TERRITOIRE - SOCLE DES CONTRATS

1- Elaboration du projet de territoire

- 36** Les démarches antérieures
- 37** Axes stratégiques du projet de territoire
les contractualisations

2- Les moyens mis en oeuvre

- 38** La concertation
- 38** La mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation
- 39** Gouvernance du CRTE

INTRODUCTION

Les experts du climat alertent depuis plusieurs décennies des impacts du dérèglement climatique. Ainsi le dernier rapport en date du 23 juin 2021 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de l'Organisation des Nations Unies (ONU) nous alerte sur les changements inéluctables de la vie sur terre comme la connaissons. Face à ces problèmes systémiques, aucun remède miracle unique. En revanche, des actions locales peuvent avoir des effets positifs pour l'environnement.

« La vie sur terre peut se remettre d'un changement climatique majeur en évoluant vers de nouvelles espèces et en créant de nouveaux écosystèmes, note le résumé technique de 137 pages. L'humanité ne le peut pas. »

Le projet de territoire en transition du PETR Pays Tolosan s'articule autour de trois axes territoriaux qui correspondent aux trois axes stratégiques du projet de territoire :

1- AXE 1 : Améliorer et préserver un cadre de vie attractif

2- AXE 2 : Accompagner le territoire vers la transition énergétique et écologique

3- AXE3 : Soutenir une économie responsable en coopération avec les territoires voisins

Un quatrième enjeu, transversal, s'impose, qui structurera et contribuera à :

1- La mise en œuvre et au suivi du projet de territoire

C'est un document fédérateur qui permet la déclinaison de la vision des élus en démarches opérationnelles. Il amène une réflexion sur les enjeux du territoire, assure une cohérence des différentes politiques menées et décline une vision stratégique commune en plans d'actions afin de garantir sa mise en œuvre.

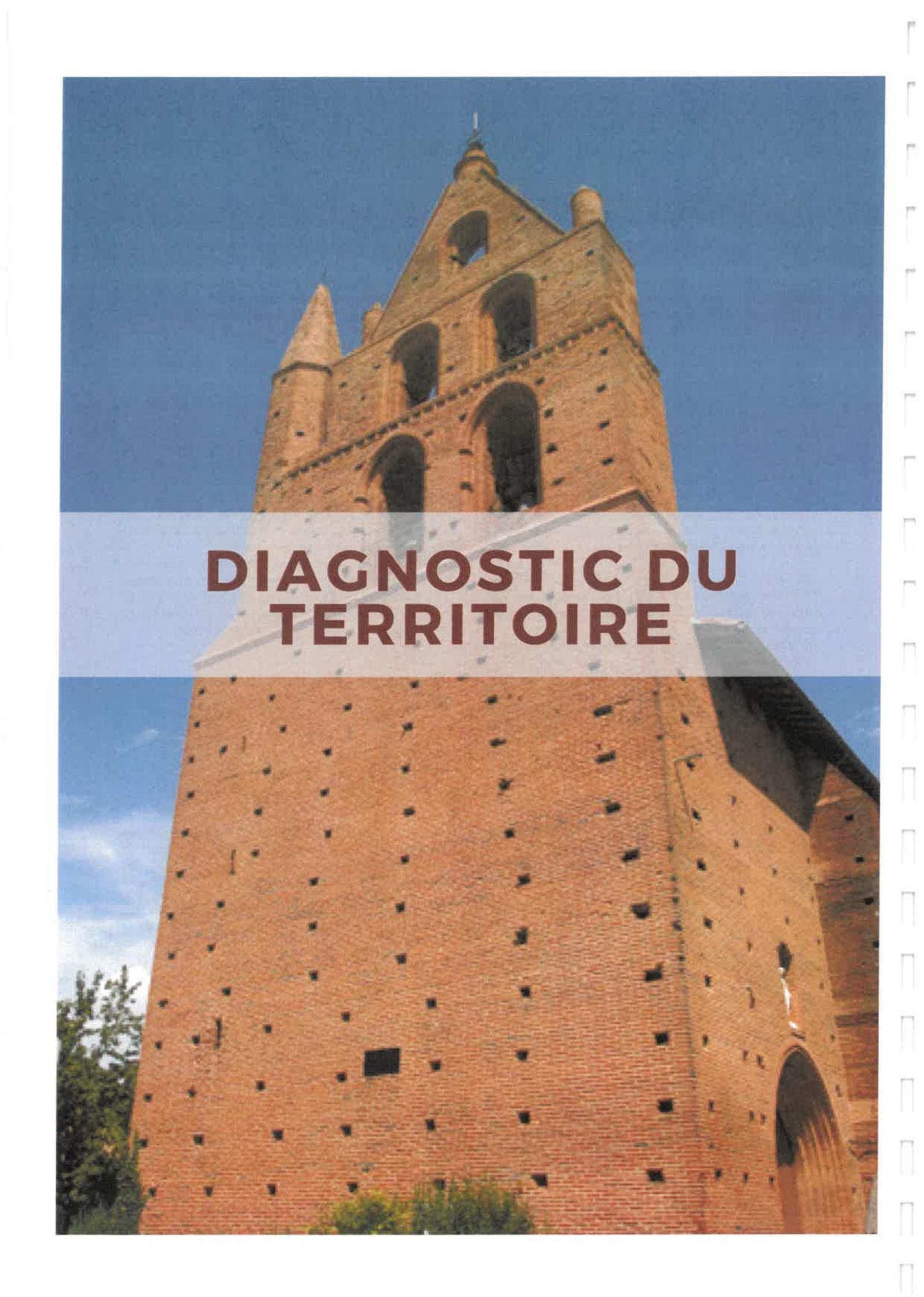
Le Projet de Territoire présenté dans ce document est une version réduite aux deux Communauté de Communes qui ont confiées le portage du Contrat de Relance et de Transition Énergétique (CRTE) au PETR Pays Tolosan.

OBJET DU CRTE

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

Le CRTE a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Contrat cadre avec l'Etat, le CRTE est signé pour une période de 6 ans (2021-2026). Il se veut la traduction de l'ambition d'un territoire en matière de transition écologique et de cohésion sociale et illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales.



**DIAGNOSTIC DU
TERRITOIRE**

Présentation du territoire du PETR

Présentation générale

Le territoire est situé dans le sud-ouest européen, proche de l'Espagne, à la croisée de grands itinéraires européens que sont les axes Rome-Lisbonne (E80) et Paris-Barcelone (E9). A mi-chemin entre Toulouse et Montauban, il bénéficie d'une bonne desserte autoroutière (A68 et A62) ainsi que de la proximité de l'aéroport international de Toulouse-Blagnac, et

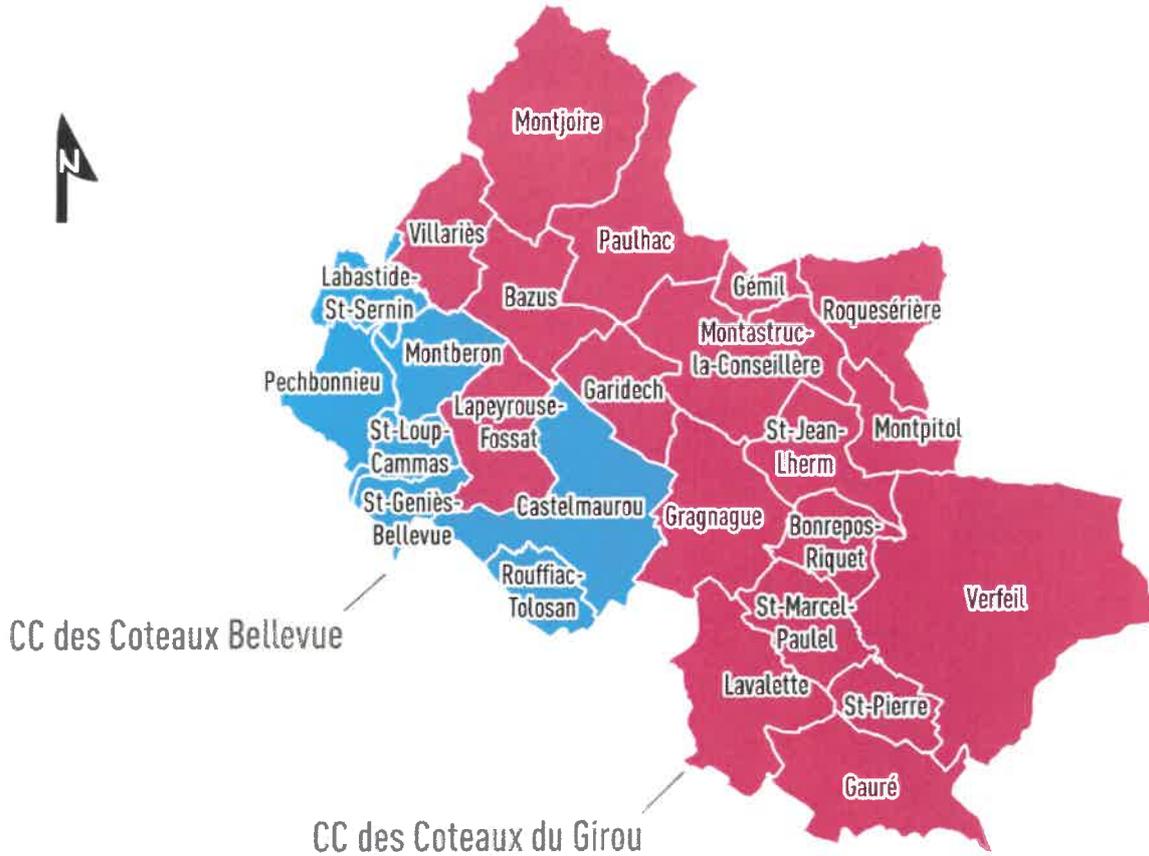
est concerné de près par le projet de Ligne à Grande Vitesse (LGV) Bordeaux-Toulouse. Son accessibilité et son cadre de vie de qualité font de lui un territoire très attractif à forte vocation résidentielle : il s'inscrit en effet dans une dynamique de vive croissance démographique semblable à celle de l'ensemble de la périphérie toulousaine.



Territoires de contractualisation

Le PETR Pays Tolosan, territoire de projets, compte plus de 120 000 habitants répartis sur 5 Communautés de communes qui rassemblent soixante-treize communes. Mandaté par deux EPCI, la communauté de

communes de coteaux Bellevue et la communauté de communes des coteaux du Girou pour porter la nouvelle vague de contractualisation avec l'Etat, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).



Communauté de communes

Les Coteaux du Girou : conjugue activités agricoles et activités économiques. Sa proximité immédiate de la métropole toulousaine, son accessibilité (bus, dessertes ferroviaires, accès routiers et autoroutiers) et son environnement préservé, sont des atouts qui renforcent son attractivité socioéconomique. Deux polarités, Montastruc/Garidech/Gragnague et Verfeil organisent la vie de ce territoire. .

Les Coteaux Bellevue : situés aux portes nord-est de la métropole, constituent un territoire périurbain connaissant une forte poussée

démographique (les sept communes totalisent 20 160 habitants en 2020- source INSEE RP 2017). Ses particularités sont d'être couvert par le SCoT de la métropole toulousaine, d'avoir le plus petit territoire (48km²) et une densité élevée avec 421.4 hab./ km². Pechbonnieu et Castelmaurou sont les deux grandes polarités de ce bassin de vie, renforcées par les pôles d'équilibre secondaire, Montberon et Saint Geniès Bellevue. Il est à noter que les trois communes Saint Loup Cammas, Rouffiac-Tolosan et Labastide Saint Sernin comptent quasiment 2000 habitants.

Enjeux

Aujourd'hui, nos bassins de vie se retrouvent confrontés à divers enjeux : croissance démographique remarquable, forte demande en équipements et services, étalement urbain important, et de fait des voiries saturées par les flux domicile-travail.

La croissance démographique, régulière depuis plusieurs décennies, s'est en effet accélérée ces dernières années : la Communauté de Communes des Coteaux du Girou et Communauté de Communes des Coteaux Bellevue ont accueillies 2 284 nouveaux habitants entre 2013 et 2018 soit 380 habitants par an. Tous les bassins de vie, y compris les territoires les plus éloignés de l'agglomération toulousaine, ont connu une croissance de population.

Cet afflux massif de populations va se poursuivre d'ici 2030 avec une perspective d'accueil d'environ 35 000 habitants.

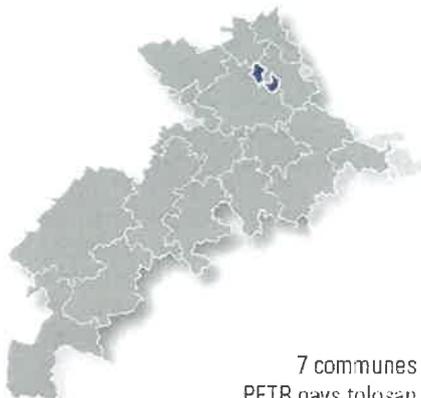
Corollaire de cette poussée démographique, l'urbanisation sur ce territoire est caractérisée par la construction pavillonnaire et l'accession à la propriété. L'étalement urbain, typique de l'agglomération toulousaine est le modèle de développement des villes et villages.

Les nouveaux habitants sont attirés par des prix fonciers moins élevés que dans l'agglomération toulousaine et un cadre de vie attractif : ce territoire conjugue les bénéfices de la campagne tout en étant proche de la ville.

Des communes ont été identifiées comme point d'ancrage et d'équilibre de ce territoire. Ces collectivités répondent aux attentes de la population dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité du territoire : qualification du cadre de vie, habitat, offre de services à la population dans les domaines de l'enfance, jeunesse, santé, économie, commerces, sports, mobilités, culture, patrimoine, tourisme et loisirs...

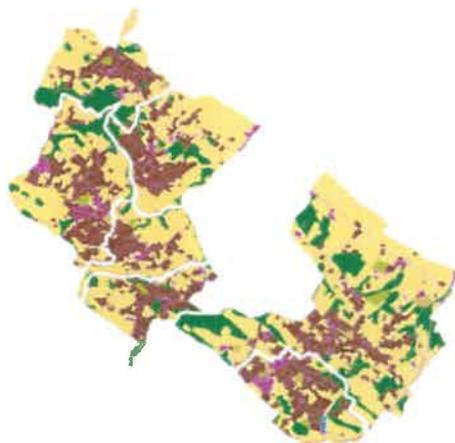


Communauté de communes des Coteaux Bellevue



7 communes
PETR pays tolosan
SCOT de la grande agglomération toulousaine

Occupation des sols



Surfaces artificielles

- Tissu urbain
- Mines, décharges et sites de construction
- Zones de végétation artificielles non agricoles
- Zones agricoles, semi naturelles ou humides
- Forêts
- Eau
- Unités industrielles, commerciales, publiques, militaires et privées

Population

Population 2017	20 106 hab
Évolution de la population de 2012 à 2017	+8,1 %
Solde naturel de 2012 à 2017	+237 hab.
Solde migratoire apparent de 2012 à 2017	+1 278 hab.
Densité	421 hab./km ²
Population légale 2017 (avec doubles comptes)	20 520 hab.

Habitat

Logements en 2017	8 243
Évolution du nombre de logements de 2012 à 2017	+15,3 %
Logements sociaux en 2019	433
Logements commencés en 2018	107
Comparaison logements commencés en 2013 et en 2018	-33,1 %

Tourisme

Hôtellerie : établissements / lits	1 / 18
Hôtellerie de plein-air : établissements / lits	0
Meublés de tourisme : établissements / lits	6 / 31
Chambres d'hôtes : établissements / lits	0 /
Résidences secondaires	87
Informations touristiques	0

Économie

Population active 2017	9 839
Emplois localisés dans le territoire en 2017	4 218
Ratio population / emploi en 2017	4,8
Taux de chômage en 2017	7,9 %
Établissements au 1er juillet 2020	3 002
- dont établissements de plus de 250 salariés	2
- dont établissements agricoles	90
Nombre de commerces en 2019	79
- dont supermarchés	1
- dont hypermarchés	2

Social et santé

Population en 2017	20 106
- moins de 20 ans	24,9 %
- plus de 65 ans	17,4 %
Bénéficiaires en 2019 :	
- RSA	159
- PPA	995
- APA	301
- PCH	135
Médecins pour 1000 hab	0,7

Les grands enjeux du territoire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE

ATOUT

Une position stratégique (proximité de Toulouse, A68).
Une forte croissance démographique.
Un effort de production de logements sociaux et une diversification des offres locatives.
Une hausse du nombre d'entreprises et de salariés.
Un secteur du commerce dynamique.
De nombreux équipements répondant aux besoins de proximité et du quotidien.
Une offre d'accueil de la petite enfance complète (crèches + RAM).
Un tissu associatif dynamique.
Des centres-villes dynamiques.
Une desserte de transports collectifs effectuée par Tisséo.

OPPORTUNITÉS

Une dynamique démographique positive.
Participation au fonds de compensation pour l'artificialisation des sols.
Création de deux PEM (Pechbonnieu et Rouffiac-Tolosan).
La création d'une boîte à outils stratégique sur le devenir des espaces agricoles et maraichers.
Le lancement de l'élaboration d'un PCAET.
Transformation des cliniques.

ENJEUX

Maîtriser le développement démographique.
Gérer l'arrivée des nouveaux habitants (logements, équipements, services et infrastructures).
Rénover et créer des petits logements, en adéquation avec la diminution de la taille des ménages.
Préserver et valoriser les zones et paysages naturels et agricoles
Renforcer l'attractivité des centres bourgs.
Renforcer les services à la population dans les cœurs de ville.
Développer l'accessibilité vers les bourgs-centres.
Créer les PEM et un réseau de voies douces et de pistes cyclables (REV8).

FAIBLESSES

Une faible diversité du parc : dominante de logements pavillonnaires et de grande taille.
Une forte dépendance à l'emploi situé sur agglomération toulousaine.
Pas ou peu d'offres foncières destinées aux activités économiques.
Des attentes et besoins croissants en équipements et services.
Un manque de diversité d'offres d'accueils de personnes âgées et/ou dépendantes.
Un réseau de pistes cyclables et de voies douces incomplet.
La diminution des espaces agricoles et naturels.
La consommation des espaces agricoles et naturels.

MENACES

Une croissance non maîtrisée de la population et de l'habitat.
Une pression foncière qui s'accroît.
Un phénomène de périurbanisation qui s'accroît.
L'accentuation de la dépendance à l'emploi situé sur l'agglomération toulousaine.
L'augmentation du trafic engendré par les flux quotidiens domicile/travail.
Des espaces ruraux et agricoles en mutation sous la pression périurbaine.
Perte de la biodiversité.
L'imperméabilité des sols.
Devenir des friches médicales

Communauté de communes des Coteaux du Girou



18 communes
PETR pays tolosan
SCOT nord toulousain

Occupation des sols



Surfaces artificielles

- Tissu urbain
- Mines, décharges et sites de construction
- Zones de végétation artificielles non agricoles
- Zones agricoles, semi naturelles ou humides
- Forêts
- Eau
- Unités industrielles, commerciales, publiques, militaires et privées

Population

Population 2017	21 171 hab.
Évolution de la population de 2012 à 2017	+3.9 %
Solde naturel de 2012 à 2017	+532 hab
Solde migratoire apparent de 2012 à 2017	+256 hab
Densité	101 hab./km ²
Population légale 2017 (avec doubles comptes)	21 627 hab.

Habitat

Logements en 2017	9 032
Évolution du nombre de logements de 2012 à 2017	+9.9 %
Logements sociaux en 2019	254
Logements commencés en 2018	187
Comparaison logements commencés en 2013 et en 2018	+45.0 %

Tourisme

Hôtellerie établissements / lits	1 / 10
Hôtellerie de plein-air : établissements / lits	0
Meublés de tourisme : établissements / lits	19 / 85
Chambres d'hôtes : établissements / lits	6 / 56
Résidences secondaires	113
Informations touristiques	1

Économie

Population active 2017	10 738
Emplois localisés dans le territoire en 2017	3 565
Ratio population / emploi en 2017	5,9
Taux de chômage en 2017	7,5 %
Établissements au 1er juillet 2020	3 724
- dont établissements de plus de 250 salariés	0
- dont établissements agricoles	342
Nombre de commerces en 2019	60
- dont supermarchés	3
- dont hypermarchés	0

Social et santé

Population en 2017	21 171
- moins de 20 ans	26.4 %
- plus de 65 ans	16.1 %
Bénéficiaires en 2019	
- RSA	148
- PPA	883
- APA	268
- PCH	95
Médecins pour 1000 hab.	1,0

Les grands enjeux du territoire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU

ATOUT

Une position stratégique (proximité de Toulouse, A68, TER, lycée, ZA Portes du Tarn).
Une forte croissance démographique dans les cinq bourgs centres.
Un effort de production de logements sociaux récent.
Une hausse du nombre d'entreprises et de salariés.
Un secteur du commerce dynamique.
De nombreux équipements répondant aux besoins de proximité et du quotidien.
Une offre d'accueil de la petite enfance complète (crèches + RAM).
Un tissu associatif dynamique.
Un cadre de vie de qualité : environnement naturel et centres-villes agréables.
Un accès direct à l'agglomération toulousaine : A68/A680 RD888 / échangeur de Montastruc.
Deux gares ferroviaires
Un territoire agricole préservé
Des zones naturelles à renaturer

OPPORTUNITÉS

Une dynamique démographique positive.
Un potentiel de développement touristique susceptible d'irriguer et d'enrichir l'activité commerciale locale.
L'aménagement de la future autoroute Toulouse/Castres avec deux échangeurs à Verfeil.
Participation au fonds de compensation pour l'artificialisation des sols.
La vallée du Girou susceptible d'accueillir une voie verte.

ENJEUX

Maitriser le développement démographique.
Gérer l'arrivée des nouveaux habitants (logements, équipements, services et infrastructures).
Créer de petits logements, en adéquation avec la diminution de la taille des ménages.
Contenir l'urbanisation autour des centres urbains existants en veillant à son intégration.
Développer et requalifier les zones d'activités existantes.
Préserver et valoriser les zones et paysages naturels et agricoles
Renforcer les services à la population dans les coeurs de ville.
Développer l'accessibilité vers les bourgs-centres.
Développer l'accès aux PEM et les liaisons douces.

FAIBLESSES

Une faible diversité du parc : dominante de logements pavillonnaires et de grande taille.
Une forte dépendance à l'emploi situé sur agglomération toulousaine.
Pas ou peu d'offres foncières destinées aux activités économiques.
Des attentes et besoins croissants en équipements et services.
Une offre insuffisante pour les personnes âgées
Une offre de santé restreinte (Garidech et Gragnague).
Un maillage routier tourné vers l'agglomération toulousaine.
Une offre de transport en commun trop rare en transversalité et un cadencement insuffisant.
Une insuffisance de pistes cyclables.
La diminution des espaces agricoles et naturels.
La consommation des espaces agricoles et naturels.

MENACES

Une croissance non maîtrisée de la population et de l'habitat
Une pression foncière qui s'accroît
Un phénomène de périurbanisation qui s'accroît
L'accentuation de la dépendance à l'emploi situé sur l'agglomération toulousaine
L'augmentation du trafic engendré par les flux quotidiens domicile/travail
Des espaces ruraux et agricoles en mutation sous la pression périurbaine.
Perte de la biodiversité.
L'imperméabilité des sols.

Profil socio-économique

Dynamique démographique du Pays Tolosan

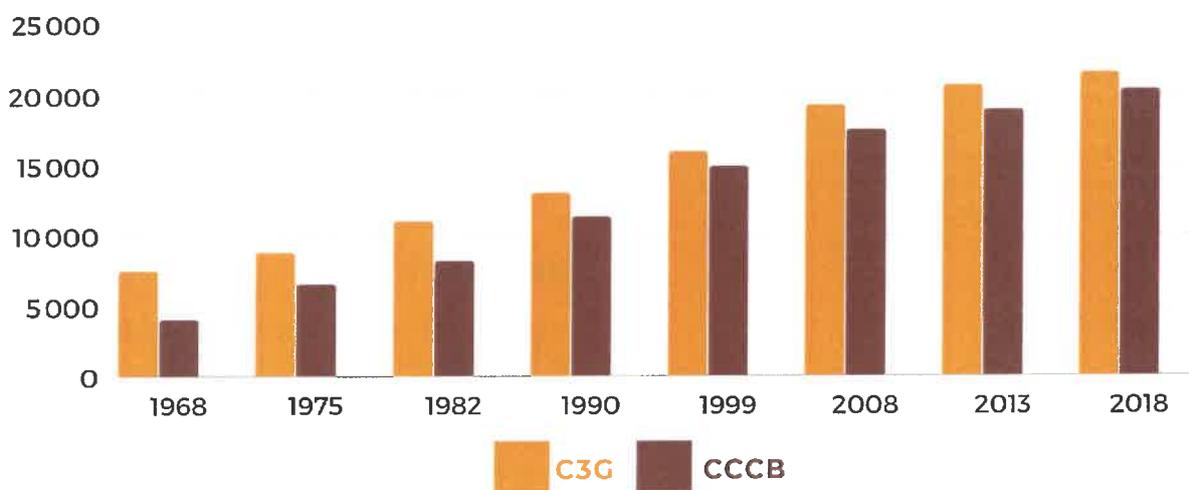
Le territoire de ces deux EPCI compte 41 760 habitants (INSEE RP 2017) d'un seul tenant et sans enclave :

- CC des Coteaux Bellevue - CCCB (7 communes) - 20 286 habitants
- CC des Coteaux du Girou - C3G (18 communes) - 21 474 habitants

Le territoire attire par sa proximité avec la métropole, parce qu'il offre des emplois, mais aussi par son caractère rural et son cadre de vie. Sa position géographique l'a amené à accueillir des populations, jeunes et actives, attirées par la concentration d'activités et d'emplois de la métropole Toulousaine.

Une croissance démographique soutenue par l'arrivée de jeunes actifs

Évolution de la population du territoire



Le territoire a accueilli 2 284 nouveaux habitants entre 2013 et 2018. La CC des Coteaux Bellevue accueille ainsi proportionnellement plus d'habitants sur son territoire que la moyenne de la Métropole Toulousaine ou du Département de la Haute Garonne. La CC des Coteaux du Girou présente une évolution de la population en moyenne annuelle inférieure aux moyennes des territoires décrits. Les chiffres sont en effet en forte baisse comparé à l'évolution de population entre 1990 et 2013, comme pour une majorité d'intercommunalités haut-garonnaises.

Une « course poursuite » entre accueil et attractivité se déroule pour ne pas tomber dans une logique de cité-dortoir, de banlieue...

Cette expansion démographique qui, dans les années 90, se concentrait essentiellement sur les abords de l'agglomération toulousaine, touche quasiment aujourd'hui tout ce périmètre du PETR Pays Tolosan.

Après plusieurs décennies d'étalement urbain sur ces Communauté de Communes dû à un modèle de développement des territoires basé sur la mobilité automobile, les enjeux climatiques, environnementaux, sociaux et sanitaires interrogent notre façon de faire la ville. La transition écologique impose de créer des alternatives concrètes à l'étalement urbain pour tracer la voie d'un développement sobre en foncier.

Le profil des nouveaux habitants du Pays Tolosan

Structure par âges de la population :

L'accueil de nouvelles populations est une caractéristique forte du territoire. Cette attractivité concerne notamment la tranche d'âge des 30-44 ans, déjà très nettement surreprésentée bien qu'en légère baisse depuis 1999.

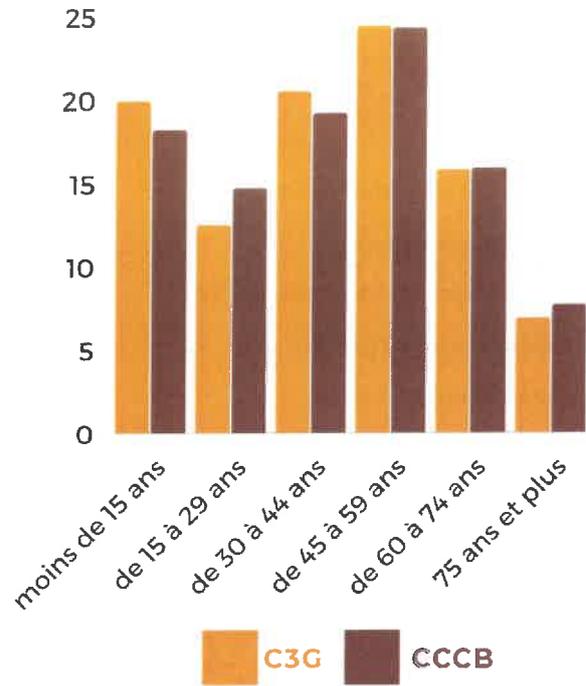
De manière générale, les jeunes adultes (15-29 ans) quittent le territoire pour suivre des études supérieures dans les universités ou grandes écoles (à Toulouse et Montauban notamment), ce qui explique leur représentation très réduite.

Ménages et familles :

La composition des ménages de ces deux EPCI se différencie par rapport à la structure des ménages du département de la Haute Garonne par une représentation plus importante des ménages avec famille(s) (78% pour la C3G et 77% pour la CCCB), contre 57% pour le département de la Haute Garonne.

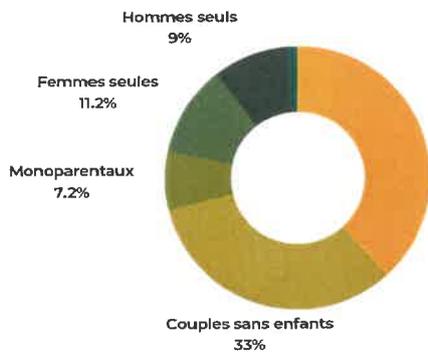
Au contraire, la moyenne départementale des ménages d'une personne (avec femmes seules ou hommes seuls -39%) est plus élevée que la moyenne de la C3G (21%) et de la CCCB (20%).

Répartition par tranches d'âge

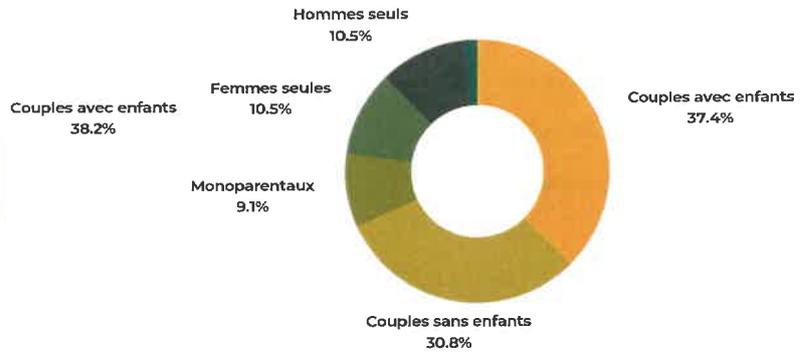


Enfin, la représentation des autres ménages sans famille est peu représentative au sein de la C3G (2%), de la CCCB (1%) et du département de la Haute-Garonne (3.2%).

Répartition des ménages selon leur composition



CC coteaux du Girou



CC coteaux Bellevue

Une population active et qualifiée :

Le taux d'activité qui représente la population ayant un emploi et les chômeurs rapporté à la population totale est de 51.4% pour la CC des Coteaux du Girou et de 49.5% pour la CC des Coteaux Bellevue en 2018, contre 50.2% à l'échelle départementale. Le taux de chômage qui représente 7.2% pour la CC des Coteaux du Girou et 7.9% pour la CC des Coteaux Bellevue affirme le caractère dynamique de ces deux EPCI, contre 12.3% à l'échelle départementale.

Populations actives et inactives

Indicateurs	CC des Coteaux du Girou	CC des Coteaux Bellevue
Population active totale	11 036	10 037
Taux d'activité (%)	51.4	49.5
Taux d'activité des femmes (%)	49.9	48.1
Taux de chômage (%)	7.2	7.9
Population inactive	10 438	10 249
Ratio inactifs sur actifs (%)	94.6	102.1
Part des retraités dans la pop. totale (%)	16.7	16.7

La même population non scolarisée de plus de 15 ans (c'est à dire sortie du système scolaire) est plutôt bien diplômée, avec près de 36 % de personnes ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur (part supérieure aux autres territoires haut-garonnais en dehors du pôle urbain de Toulouse).

Cette qualification se retrouve, d'une part, par une représentation relativement élevée des cadres et professions intellectuelles (25%) et de professions intermédiaires (30%).

Mais aussi, par une représentation moindre des employés (22%) et des ouvriers (11%).

Conformément à la tendance locale et nationale, le nombre d'agriculteurs exploitants a reculé de près de 30 % entre 1999 et 2013 et ne représentent plus que 1,7 % pour la CC des Coteaux du Girou et 0,4 % pour la CC des Coteaux Bellevue de la population active, plus faible proportion parmi les territoires précités.

Effectifs et structure de la population active occupée

Indicateurs	CC des Coteaux du Girou	CC des Coteaux Bellevue
Agriculteurs exploitants	171 1.7%	37 0.4%
Artisans, commerçants	872 8.5%	767 8.3%
Cadres, professions intellectuelles	2 616 25.5 %	2 392 25.9%
Professions intermédiaires	3 108 30.4%	3 018 32.6%
Employés	2 300 22.5%	1 971 21.3%
Ouvriers	1 172 11.4%	1 064 11.5%
Total	10 239	9 248

Revenu – précarité :

La population dans son ensemble apparaît comme plus aisée que dans d'autres territoires haut-garonnais. En effet, plus de 60 % des foyers fiscaux sont imposés en 2018 contre 55.3 % à l'échelle du département de la Haute-Garonne. Le taux de pauvreté qui correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée au seuil de 60% du niveau de vie médian est de 13.3% à l'échelle départementale, soit plus de deux fois le taux de pauvreté des CC des Coteaux du Girou et des Coteaux Bellevue.

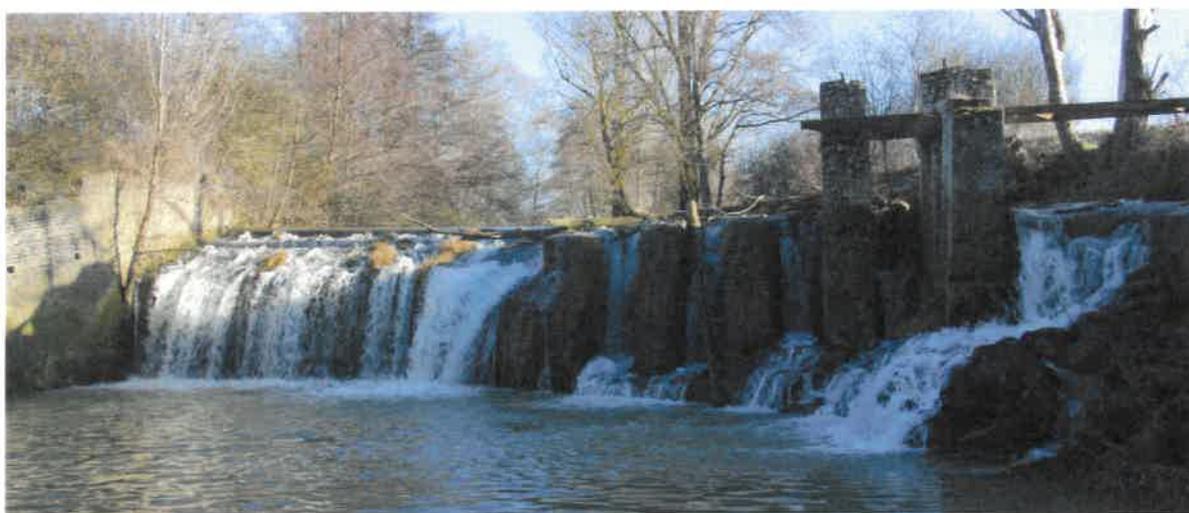
Revenus et pauvreté

Indicateurs	CC des Coteaux du Girou	CC des Coteaux Bellevue
Médiane du niveau de vie (€)	26 590	26 700
Part des ménages fiscaux imposés (%)	64.3	67.1
Taux de pauvreté (%)	6.2	5.1
Rapport interdécile du niveau de vie	3.0	2.9

La part des prestations sociales dans le revenu disponible suit le schéma précédemment exposé avec un taux de 2.9% pour la CC des Coteaux du Girou et de 3.0% pour la CC des Coteaux Bellevue en 2018, contre 5.6% à l'échelle du département de la Haute-Garonne.

Part de chaque prestation sociale dans le revenu disponible

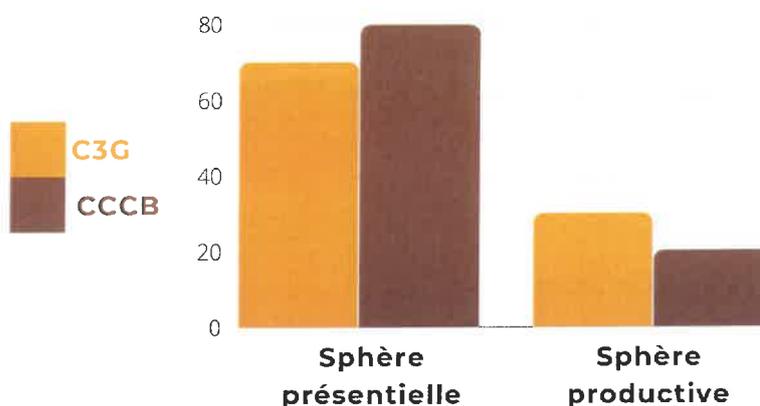
Indicateurs	CC des Coteaux du Girou	CC des Coteaux Bellevue
Part des prestations sociales (%)	2.9	3.0
dont prestations familiales (%)	1.5	1.5
dont prestations logements (%)	0.5	0.6
dont minimas sociaux (%)	0.9	0.9



L'emploi et les secteurs économiques

Le territoire est compris dans la zone d'emploi de Toulouse, la 4ème plus grande de France (définie par l'INSEE en 2010). Pour rappel, les zones d'emploi (2020) sont fondées sur le critère unique des migrations communales alternantes domicile-travail : Il s'agit d'un « espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts ».

Répartition de l'emploi par sphères économiques



Le territoire se distingue par une part non négligeable d'emplois dans le secteur économique du commerce avec 13.8% pour la CC des Coteaux du Girou et 17.1% pour la CC des Coteaux Bellevue et le secteur économique de la construction avec 13.9% pour la CC des Coteaux du Girou et 8.4% pour la CC des Coteaux Bellevue. Enfin, le secteur industriel est moins représenté avec 6% ainsi que le secteur agricole avec moins de 5% de l'emploi total.

Alors que l'économie toulousaine est largement structurée autour de l'industrie aéronautique et spatiale, des biotechnologies et de la santé, des services aux entreprises et de l'enseignement, les CC Coteaux Bellevue et Coteaux du Girou se distinguent au sein de cet ensemble par une économie plutôt présentielle.

Les secteurs économiques les mieux représentés en 2018 au sein du territoire sont liés aux services marchands ou non marchands qui représentent plus de 60% de l'emploi total.

Cette situation n'est pas sans conséquences sur les équilibres naturels du territoire (enjeux de préservation de l'environnement et des ressources) et entraîne des besoins croissants notamment en termes d'urbanisation (équipements, logements), de services, de mobilité, d'emplois, de culture et de lien social.

L'objectif du PETR Pays Tolosan est donc de concilier un développement équilibré entre accueil de nouvelles populations, nouveaux besoins en matière d'équipements et de services, attractivité économique et préservation de l'environnement et de son identité rurale.

Répartition de l'emploi total par secteurs économiques

Emplois	CC des Coteaux du Girou	CC des Coteaux Bellevue
Agricoles	177 4.9%	43 1.0%
Industriels	217 6.0%	265 6.2%
Construction	501 13.9%	359 8.4%
Commerce	496 13.8%	733 17.1%
Services marchands	1 018 28.3%	1080 25.3%
services non marchands	1 190 33.1%	1 798 42.0%
Total	3 600	4 277

L'économie touristique

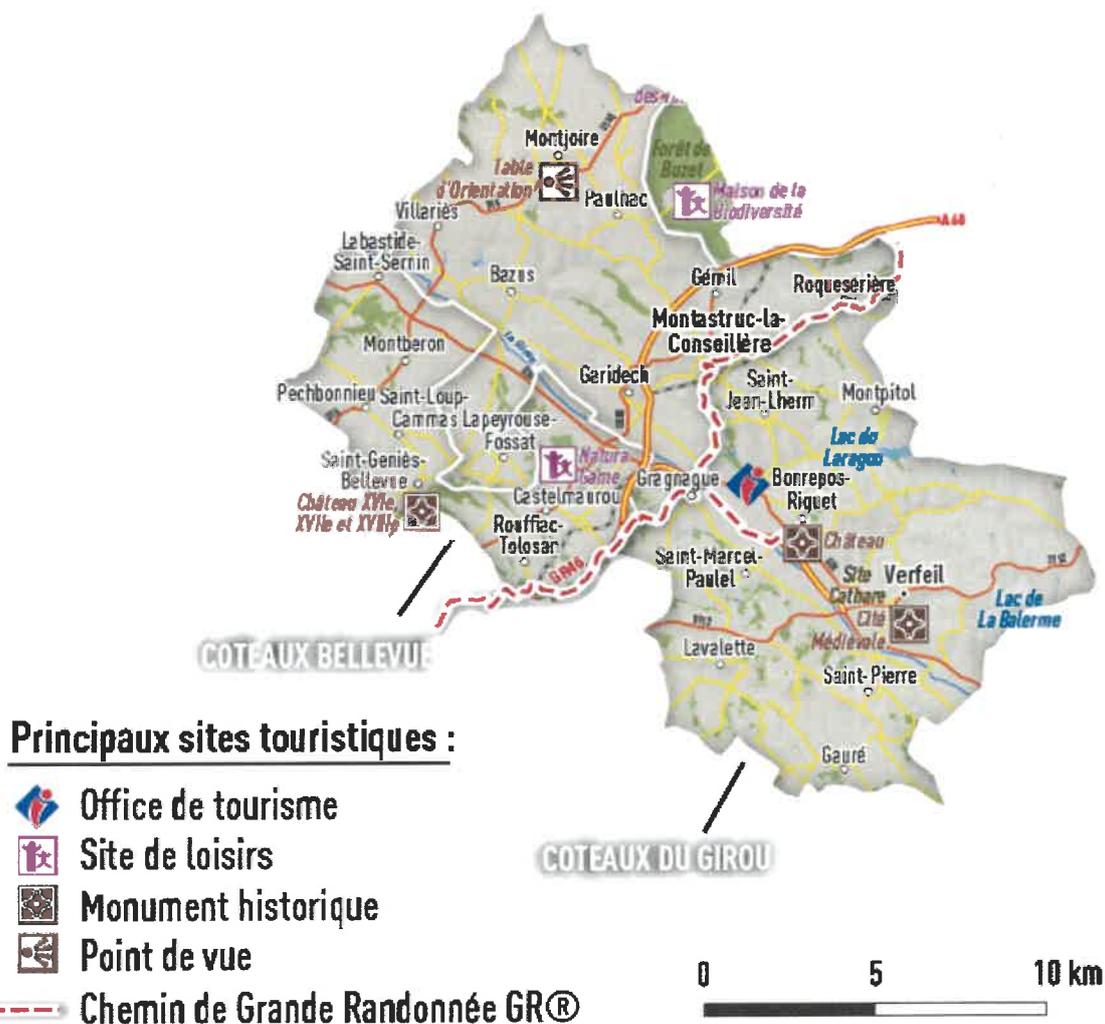
Le PETR Pays Tolosan bénéficie d'atouts et de richesses constituant son potentiel de développement touristique : sites culturels et paysagers, patrimoine, évènements, accessibilité, etc.

Sur les sites culturels que compte la Haute-Garonne, de nombreux sites touristiques très fréquentés : le Musée archéologique à Villariès, le château de Bonrepos-Riquet classé monuments historiques et son jardin remarquable, le château de Saint Genies Bellevue, le cimetière des Petites Filles modèles à Verfeil.

En matière d'hébergement touristique, le territoire compte des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes.

Le secteur d'activité du tourisme est en pleine évolution avec une augmentation de la capacité hôtelière qui progresse et une qualification de l'offre hôtelière en lien notamment avec le développement du tourisme d'affaires.

Ce territoire est marqué par la présence de nombreux producteurs qui proposent un accueil et vente directe à la ferme. Au-delà de leur vocation première de proposer une offre aux habitants du territoire, les producteurs en ventes directes, les marchés, les restaurants peuvent aussi être attractif pour les habitants ainsi que les touristes et excursionnistes.



La réponse à une demande de proximité

La proximité de l'agglomération toulousaine représente un gisement potentiel pour un développement spécifique interne au territoire : celui des activités touristiques en PETR Pays Tolosan.

Face aux enjeux du changement climatique dont le tourisme est un des vecteurs amplificateurs des impacts environnementaux. Il est urgent de développer un tourisme durable et responsable pour conforter le développement touristique du territoire en valorisant et en préservant la richesse du patrimoine naturel et culturel, la qualité de vie et la beauté des paysages du Pays Tolosan. Mais aussi, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de ces activités, mobiliser les acteurs du tourisme pour les inciter à s'engager dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises et Organisations (RSE-RSO) et être territoire exemplaire reconnu pour ses ambitions climatiques.

La prise de conscience autour des enjeux liés à l'environnement, au changement climatique et à l'impact des activités touristiques sur les territoires, tant sur les plans sociaux qu'éthiques, est en pleine émergence dans les organisations, entreprises et chez les consommateurs.

Le diagnostic actions pour le développement de la destination touristique du Pays Tolosan a pour objectifs (Axe2-2.1.1) de faire du Pays Tolosan un territoire de référence en matière d'écoresponsabilité et de RSE-RSO mais aussi inciter tous les acteurs du tourisme, à s'inscrire dans une démarche d'écolabels attestant un engagement ou la préservation de l'environnement et le développement d'une économie responsable et soutenable (clé vert, NF environnement, Green Globe, station verte...).

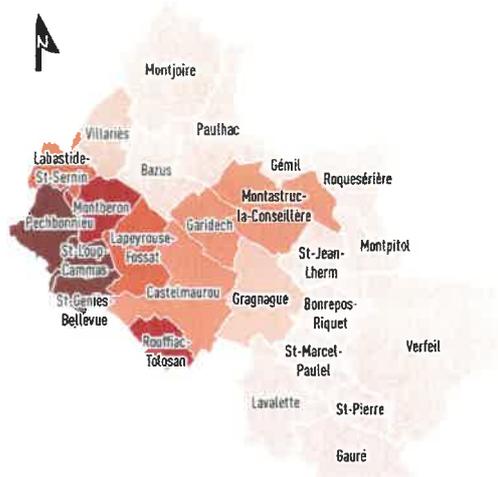


Bassins de vie

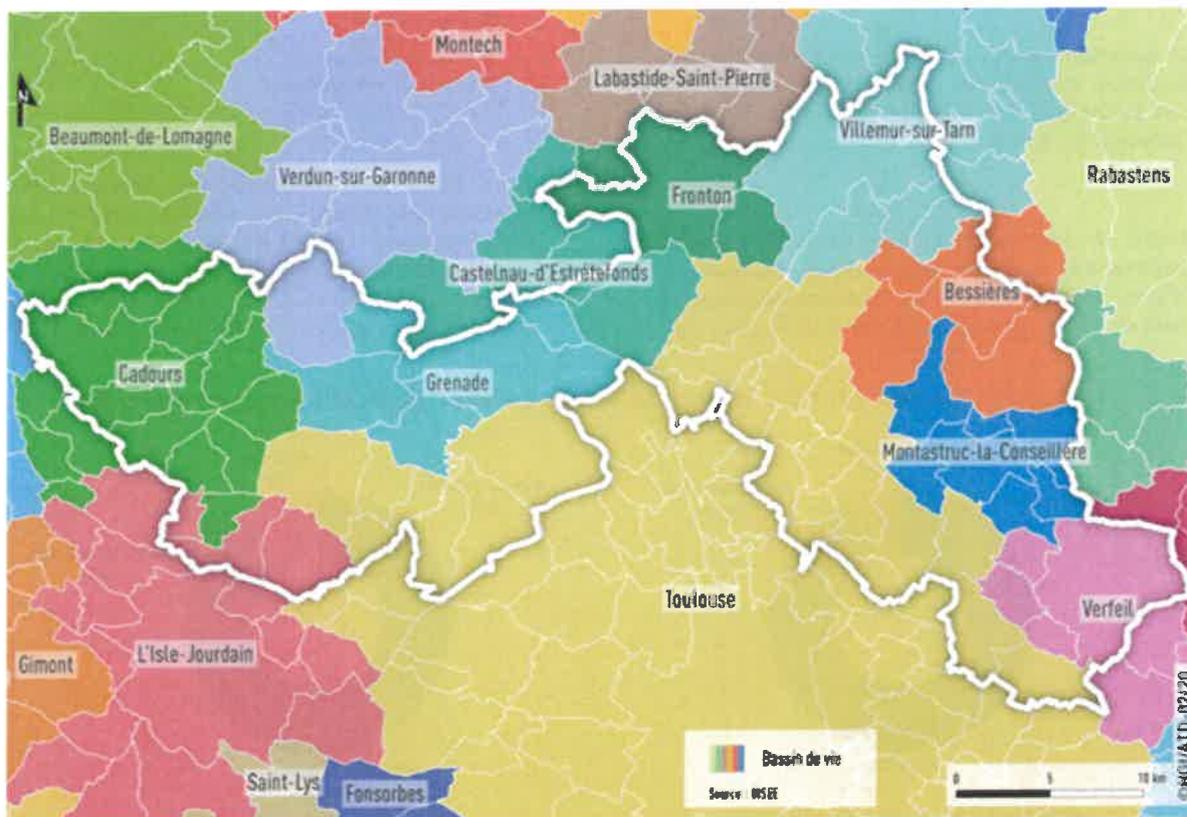
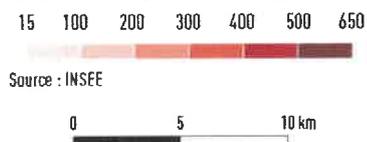
Répartition de la population

Le territoire du PETR Pays Tolosan est concerné par dix bassins de vie haut-garonnais et un tarn-et-garonnais, tels que définis par l'INSEE (2012). Le bassin de vie constitue « le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants ». La CC des Coteaux Bellevue est totalement intégré au bassin de vie de la métropole Toulousaine là ou la CC des Coteaux du Girou est partagé entre quatre bassins de vie, de la métropole toulousaine, de Verfeil, de Montastruc la Conseillère et de Bessières.

Les densités de population en 2020 sont également très inégales entre ces EPCI : plus de 429 hab. /km² pour la CC de Coteaux Bellevue contre 104 hab. /km² pour la CC des Coteaux du Girou. La proximité directe de la métropole toulousaine et l'axe A68 qui dessert les communes de Gragnague, Garidech et Montastruc la Conseillère sont les raisons principales d'une forte densification de la population dans ces communes.



Densité de la population en 2018 (hab/km²) :



Service à la population

Equipements : répondre aux attentes des populations

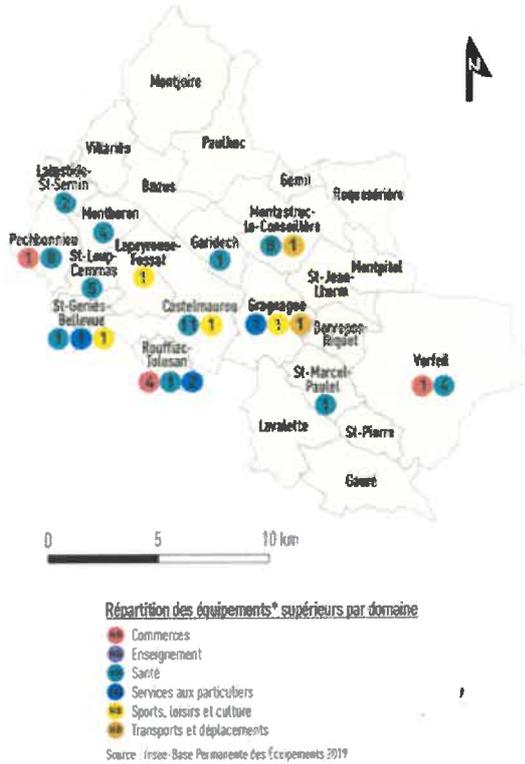
L'attractivité et la qualité de vie d'un territoire dépendent notamment de sa capacité à accueillir dans des conditions optimales toutes ses populations. Les équipements et services à la population sont au cœur des enjeux de la qualité de vie du Pays.

On constate que les « équipements supérieurs » sont concentrés sur l'agglomération toulousaine, ce qui rend l'accès difficile pour les communes les plus périphériques (+ 1h30' pour un aller-retour).

L'accès à ces infrastructures constitue donc un enjeu transversal pour ce territoire périurbain, où les déplacements sont problématiques et source d'émission de gaz à effet de serre. Cela induit de repenser l'activité économique locale, ainsi que l'implantation de structures d'insertion professionnelles qui permettent de proposer des solutions d'emploi et de formation au plus près des lieux de vie.

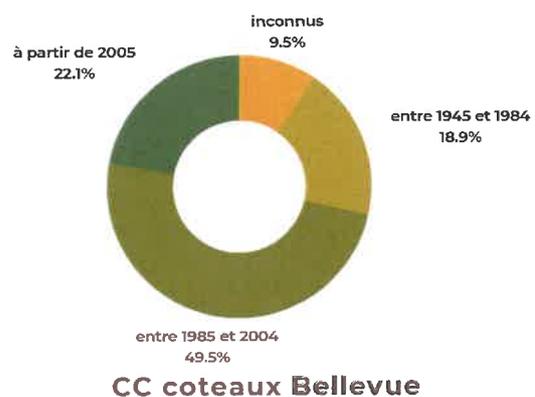
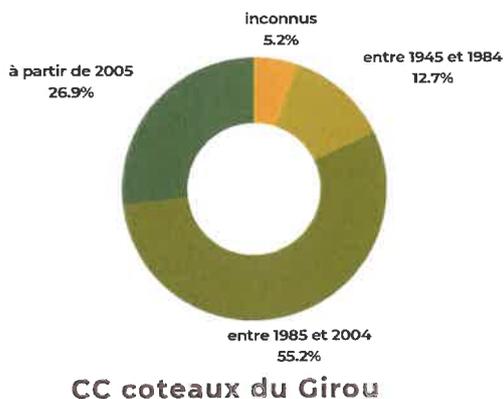
Le caractère péri-urbain de la CC des Coteaux Bellevue explique la différence d'accessibilité aux services essentiels par rapport à la CC des Coteaux du Girou.

Enfin, le dernier indicateur, l'âge de mise en service des équipements sportifs, qui permet d'anticiper le besoin de rénovation/création met en avant une situation similaire pour ces



deux EPCI qui présentent des équipements relativement récents. Ces chiffres s'expliquent par l'accueil continue depuis plusieurs décennies de nouvelles populations et le besoin de mettre à disposition des équipements sportifs, culturels, sociaux, etc.

Répartition des équipements sportifs selon l'âge de mise en service



L'action culturelle : un enjeu sociétal

La culture permet de répondre aux besoins des habitants qui souhaitent, plus qu'habiter, vivre le territoire et s'y sentir bien. La culture est liée au développement local et à la notion même de cohésion économique et sociale. Sur ces deux EPCI, l'accès aux « équipements supérieurs » (grands théâtres, cinémas, etc.) n'est pas aisé. L'enjeu est donc de favoriser l'accessibilité culturelle en interne, afin d'apporter une offre complémentaire à celle déjà très dense de l'agglomération toulousaine.

Pour répondre à ce besoin, de nombreuses activités culturelles se répartissent donc sur le territoire, et les opérateurs culturels qui les mettent en œuvre sont aujourd'hui suffisamment mûrs pour proposer des projets répondant aux réalités sociodémographiques explicitées. Le PETR Pays Tolosan est un partenaire privilégié en lien avec le service d'accompagnement de France Active.



Événement : Festival 31 notes d'été - paillac - édition 2021

Habitat - urbanisme - mobilité

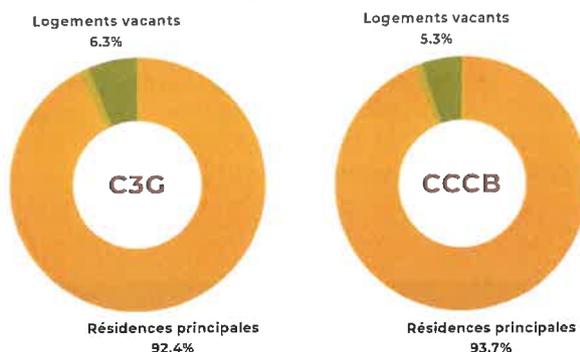
Le logement : s'ouvrir à la diversité

L'évolution de la population et de la structure des ménages a impacté la production de nouveaux logements sur ces deux EPCI. En effet, 3 714 logements ont été construits entre 2008 et 2018, ce qui porte le total des logements en 2018 à 17 613.

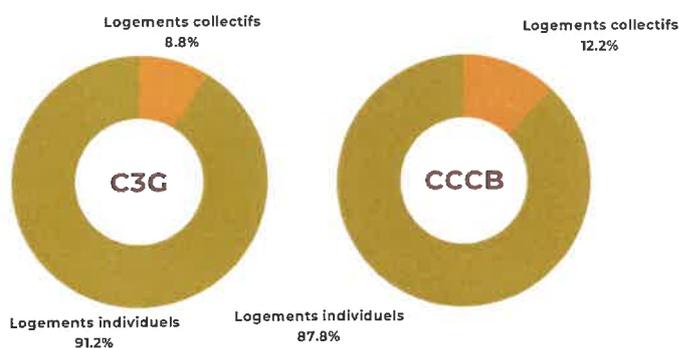
En 2018, les résidences principales représentent près 92 % des logements, contre 1 % pour les résidences secondaires et 7 % pour les logements vacants.

Le parc immobilier des Coteaux du Girou et des Coteaux Bellevue, est relativement récent : 9.85% ont moins de 2 ans, 16.45% ont entre 2 et 4 ans, 16.5% ont entre 5 ans et 9 ans et enfin 57.2% ont plus de 10 ans. La part des logements datant d'avant 1946 est relativement réduite au regard des autres territoires haut-garonnais (hors territoire du SCOT de la grande agglomération toulousaine).

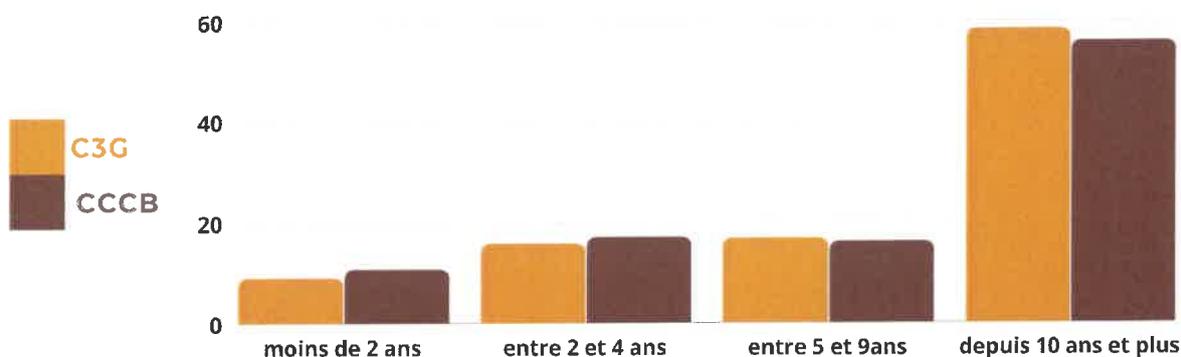
Répartition par type d'occupation



Répartition par type de logement



Répartition des résidences principales par dates d'emménagement (%)



Parmi les résidences principales, le nombre des maisons individuelles comme celui des logements collectifs (appartements) a fortement augmenté entre 2008 et 2018 (respectivement 8.8 % et 12 %).

La part des maisons individuelles, caractéristique de l'urbanisation diffuse, reste très nettement majoritaire sur ces deux EPCI (respectivement 91.2 % et 87.8 %), bien que la part de logement ait doublé sur la même période, témoignant d'une tendance à la densification.

Le parc de logement locatif est relativement stable en valeur relative et comprend peu de logements sociaux bien qu'en augmentation constante depuis 2013.

Par ailleurs, une enquête sur l'habitat indigne réalisée par les services de l'Etat en 2014 met en évidence le territoire de la CC des Coteaux du Girou et en particulier la commune de Verfeil.

Nombre total de logements du parc public

Périodes	C3G	CCCB
2013	238	170
2014	291	176
2015	315	179
2016	340	207
2017	367	207
2018	388	218
2019	433	270
2020	443	270

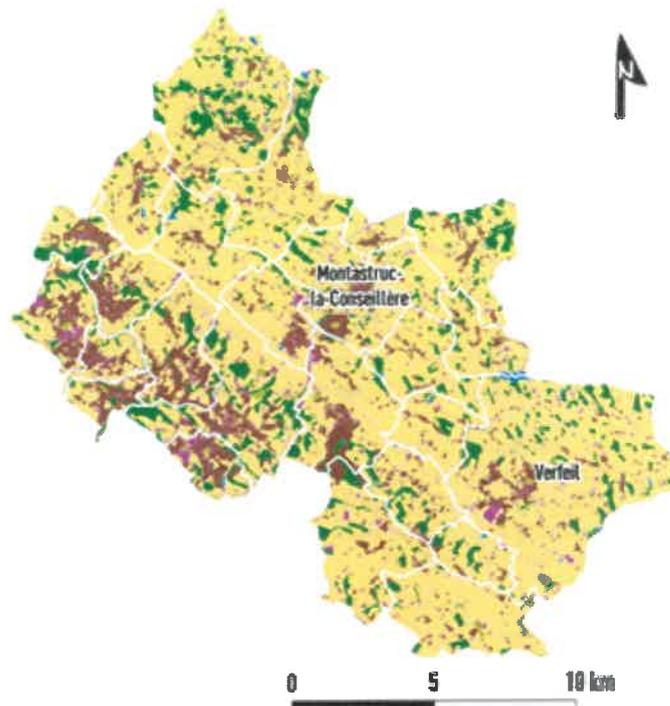


Urbanisme : les pistes pour mieux accueillir les nouveaux habitants

La présence de Centres-Bourgs dynamiques et attractifs est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Ce sont des pôles essentiels à l'attractivité de leur bassin de vie et à l'équilibre des territoires. Ces communes jouent un rôle central vis-à-vis de leur territoire environnant en répondant aux attentes des populations dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la jeunesse, de la santé, de l'accès aux communes, des équipements culturels, de loisirs, sportifs...

En moyenne, ce sont 400 habitants supplémentaires attendus chaque années 42 000 habitants supplémentaires sur l'ensemble de ces deux EPCI. La consommation du foncier agricole et naturel sera divisée par deux par rapport à la décennie écoulée. L'urbanisation recentrée autour des zones urbaines principales, l'intensification du bâti, la densification et la limitation des extensions diffuses et isolées devront s'accompagner d'une évolution des modes de « faire l'urbain » afin de répondre aux attentes des habitants.

Entre 1990 et 2018, ce sont 577.3 hectares de terres pour la CCCB et 568 hectares de terres qui ont été artificialisés, soit 11% de la surface de la CC des Coteaux Bellevue et 2.7% de la surface de la CC des Coteaux du Girou. L'évolution à la baisse des surfaces agricoles est aussi plus marquée dans la CC des Coteaux Bellevue avec 576 hectares de surface agricole en moins depuis 1990 contre 624 hectares pour la CC des Coteaux du Girou.



Occupation des sols

Surfaces artificielles

- Tissu urbain
- Mines, décharges et sites de construction
- Zones de végétation artificielles non agricoles
- Zones agricoles, semi naturelles ou humides
- Forêts
- Eau
- Unités industrielles, commerciales, publiques, militaires et privées

Source : Agence Européenne pour l'Environnement (AEE) - Atlas urbain LCIU 2018

Deux territoires bien différents, la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue présente ainsi un caractère plus urbain qui se traduit par une artificialisation plus importante 25.6% tout en conservant un territoire agricole significatif représentant 60.9% et des forêts et milieux semi-naturels pour 13.5%.

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou conserve un caractère rural avec une part majoritaire de territoires agricoles (88.3%), mais aussi des surfaces en eau et zones humides (0.3%) avec le Girou qui traverse l'EPCI et des forêts et milieux semi-

naturels (5.8%) avec une partie de la forêt de Buzet.

Enfin, la superficie des territoires artificialisés représente 5.6% du territoire.

Une stratégie de développement économique ambitieuse et moins consommatrice d'espace a également été définie pour le territoire visant un accueil plus équilibré entre habitants et emplois. Ces objectifs passeront nécessairement par un renforcement de l'accessibilité des territoires et une meilleure desserte en transports collectifs et modes doux.

Évolution des surfaces artificialisées (hectares)

Périodes	C3G	CCCB
1990	615.5	655.1
2000	671.9	878.7
2006	807.8	1 054.0
2012	1 116.1	1 192.4
2018	1 183.5	1 232.4

Au sein du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) des SCoT du Nord Toulousain et SCoT Grande Agglomération Toulousaine, les espaces à valoriser et à pérenniser dans leurs fonctions agricoles et naturelles participant de la richesse écologique et de la biodiversité du territoire sont repérés et ainsi protégés. Il s'agit notamment de la couronne verte, des paysages ruraux de qualité, des principaux espaces naturels et forestiers, qu'ils bénéficient ou non de dispositifs d'inventaires et de protection du type ZNIEFF ou Natura 2000.

Évolution des surfaces agricoles (hectares)

Périodes	C3G	CCCB
1990	19 167	3 515
2000	19 019	3 292
2006	18 960	3 118
2012	18 610	2 980
2018	18 543	2 939

La trame verte et bleue constitue un maillage entre ces différents espaces, garantissant la continuité écologique des biotopes et écosystèmes ainsi que la libre circulation de la faune sauvage.

L'Agence de l'eau Adour Garonne, dans le SDAGE 2016-2021 réalise un état des lieux des cours d'eau qui nous rappelle l'importance de protéger et d'entretenir les 75 341 ml de cours d'eau qui traversent ces deux EPCI dont la qualité de l'eau est classé médiocre pour 28 582 ml et moyenne pour 46 759 ml.

Des mobilités à réinventer

Le secteur transport est l'activité qui contribue le plus aux émissions de gaz à effet de serre (GES) sur ces deux EPCI avec respectivement 65,1% (CCCB) et 64,9% (C3G). C'est un axe fort de travail sur lequel le territoire peut travailler pour réduire ses émissions de GES.

Ces deux EPCI sont marqués par des déplacements routiers, en grande totalité issus des flux domicile-travail, en direction des zones d'activités et d'emplois de l'agglomération toulousaine qui génèrent de fréquentes saturations aux heures de pointe. Ces chiffres sont à comparer avec la part très élevée des actifs de ces deux territoires travaillant hors de leur commune qui sont de 85,6% pour la CC des Coteaux du Girou et 86,5% pour la CC des Coteaux Bellevue en 2018, contre 46% sur la métropole toulousaine.

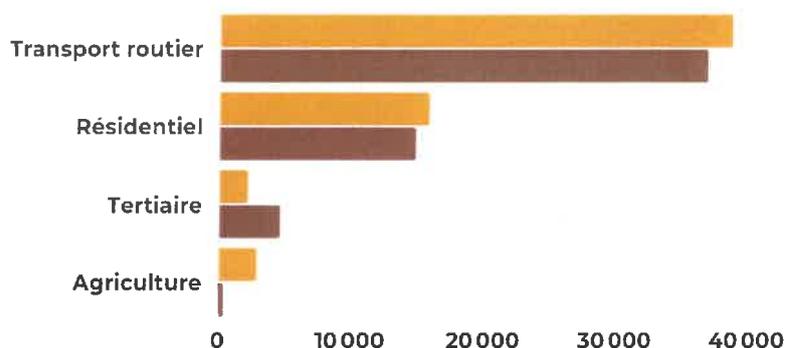
Le temps d'accès en voiture pour se rendre vers la métropole toulousaine est de 15 à 30 minutes pour les communes périphériques, et atteint 40 minutes pour les communes les plus éloignées.

L'axe de communication rapide, l'autoroute A68 traverse le territoire, elle relie Toulouse à Albi. Cet axe majeur subit une surfréquentation aux heures de pointes qui a pour effet immédiat de déplacer ces

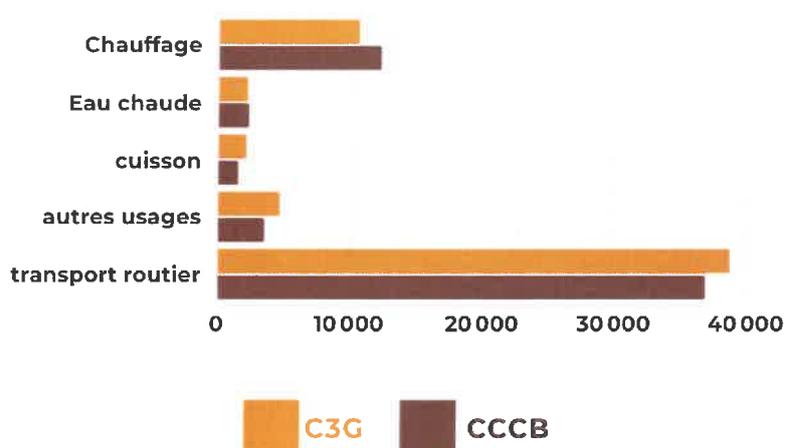
déplacements sur le réseau intérieur du territoire qui est constitué de voiries départementales qui assurent des liaisons vers les principales polarités du Pays. Pechbonnieu, Montberon, Montastruc et Verfeil ainsi que par un réseau ferroviaire marqué par le futur pôle d'échanges multimodaux de Montastruc la Conseillère et de la gare de Gragnague et son futur Lycée. Pour autant, ces voies intérieures sont sous-calibrées pour le trafic qu'elles supportent (Bus

scolaire 38 tonnes) et bloquées aux heures de pointes. L'offre de transports collectifs est inégalement répartie sur le territoire. D'un côté, la CC des Coteaux de Bellevue et la commune de Lapeyrouse Fossat sont desservies par le réseau de bus Tisséo qui permet un accès rapide à l'ensemble des communes de la métropole toulousaine. D'un autre côté, l'offre de transport collectif est plus limitée, en termes de lignes mais aussi d'horaires. Il faut noter que la desserte en train est sous-exploitée (peu de trains aux heures de pointes) et une desserte calée au mouvement pendulaire vers la métropole. Le déploiement de PEM permettrait de proposer une alternative économe en GES et en temps de parcours pour les usagers.

Émissions de GES énergétiques par secteurs (teqCO2)



Émissions de GES énergétiques par usages (teqCO2)

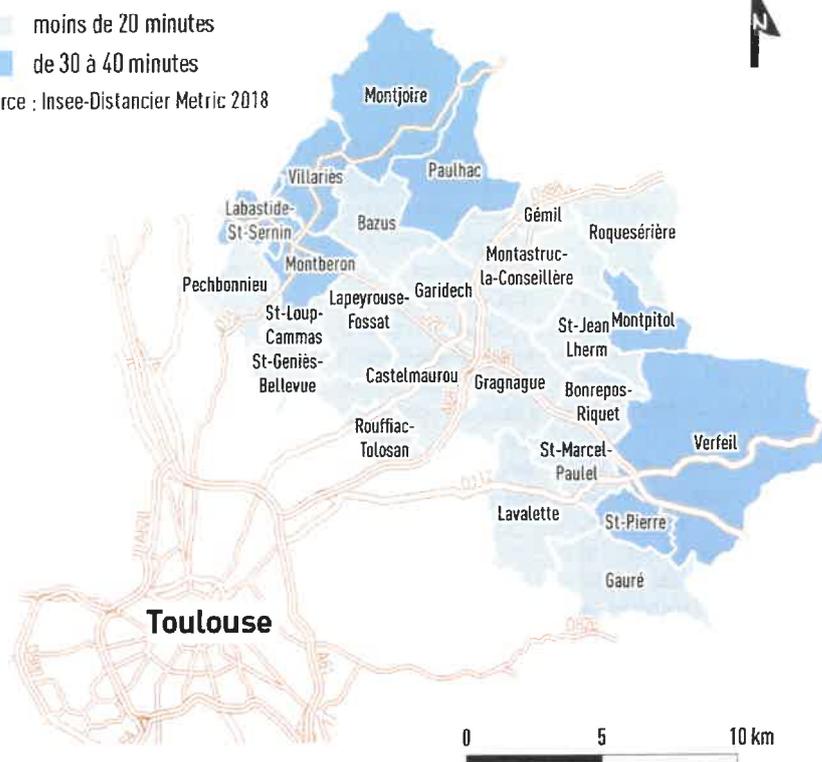


■ C3G ■ CCCB

Temps d'accès des communes à Toulouse

- moins de 20 minutes
- de 30 à 40 minutes

Source : Insee-Distancier Metric 2018



Plusieurs aires de covoiturage ont été inaugurées en 2019-2020 sur le Pays Tolosan, notamment l'aire de Garidech et de Gémil.

Les modes doux représentent toujours une part infime des déplacements dans le PETR Pays Tolosan. Deux éléments expliquent ce constat : d'une part, l'absence de continuité dans les itinéraires cyclables et, d'autre part, le fort sentiment d'insécurité ressenti par les cyclistes ou piétons lorsqu'ils se trouvent sur des voiries non ou mal aménagées et partagées avec les véhicules motorisés.

Pour autant, malgré une surreprésentation de la part modale de la voiture, l'usage du vélo est en hausse permanente

comme l'atteste le troisième bulletin intitulé « Vélos et confinement » publié par l'association Vélos et Territoires. En effet, de manière générale, les chiffres relevés témoignent du développement du mode de déplacement à vélo avec une augmentation de plus de 600km de pistes cyclables supplémentaires et une hausse de 10% des passages à vélos en France en 2020.

Cet engouement des habitants se traduit réglementairement dans la loi LOM qui intègre les enjeux environnementaux aux problématiques liées à la mobilité et donne une place plus forte aux déplacements cyclables. Le plan de mobilité (applicable au 1er janvier 2021) détermine les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité.

Il comprend un volet relatif à la continuité et à la sécurisation des itinéraires cyclables et piétons. Ce volet définit également les principes de localisation des zones de stationnement vélo, et indique les outils permettant d'accroître les informations à destination des piétons et des cyclistes.

Concrètement, cela se traduit pour la Communauté de Communes des Coteaux du Girou par un objectif ambitieux d'une part modale vélo de 7% inscrit dans son PCAET et le lancement courant 2021 d'une étude pour la définition d'un schéma d'itinérance douce.

Environnement

Transition écologique

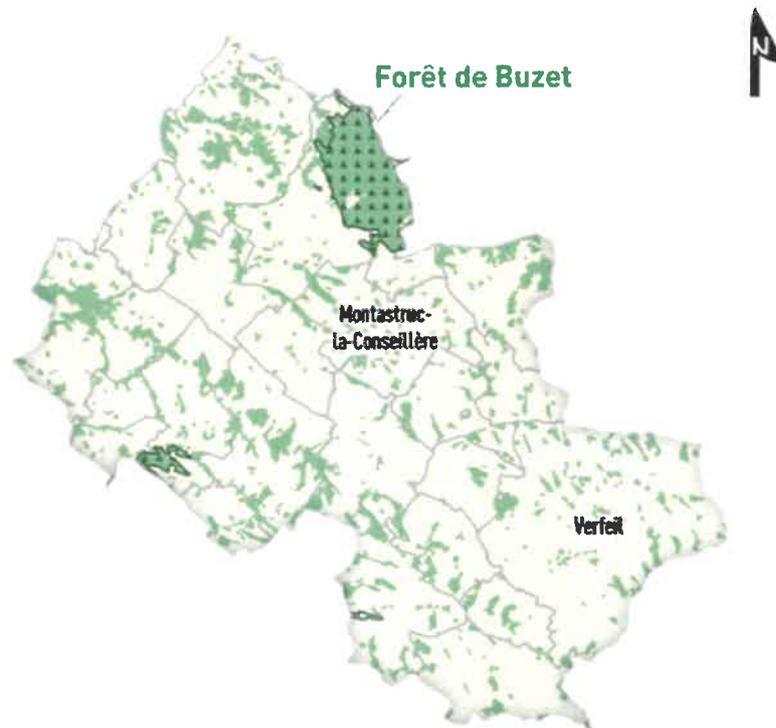
Les nombreux espaces naturels et agricoles participent à la qualité de vie et à l'identité du territoire. Ils constituent des « poumons verts » pour les habitants et pour l'agglomération toulousaine. La forêt de Buzet (625 ha à l'Est du territoire) est un espace naturel majeur situé dans le territoire qui permet une pratique de loisirs. Au sein du territoire, les boisements sont également présents en quantité. Ils sont néanmoins discontinus et de taille plus réduite.

La forêt départementale de Buzet, réservoir de biodiversité pour de nombreuses espèces, dont des amphibiens, chiroptères, et odonates protégés, au sein d'un environnement à dominante agricole et les lacs du Laragou et de la Balerme sont des Espace Naturel Sensible à protéger.

Ces sites, comme les espaces de nature « ordinaire » (friches, jachères, ...) accueillent une biodiversité souvent remarquable et menacée au niveau national ou régional :

- Oiseaux : aigles bottés, busard cendré notamment,
- Chauves-souris : pipistrelle commune et de Kuhl, murin de Daubenton, noctule de Leisler...
- Flore : Orchis lactée, sérapia en cœur...

L'environnement préservé est un des enjeux forts de ces territoires. Sa sauvegarde et sa restauration ont permis une sensibilisation de tous aux enjeux de développement durable.



Espaces naturels et forêts

 Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNI EFF)

 Forêts

Sources : DREAL, IGN-BD TOPO

0 5 10 km

Transition énergétique

A destination des particuliers

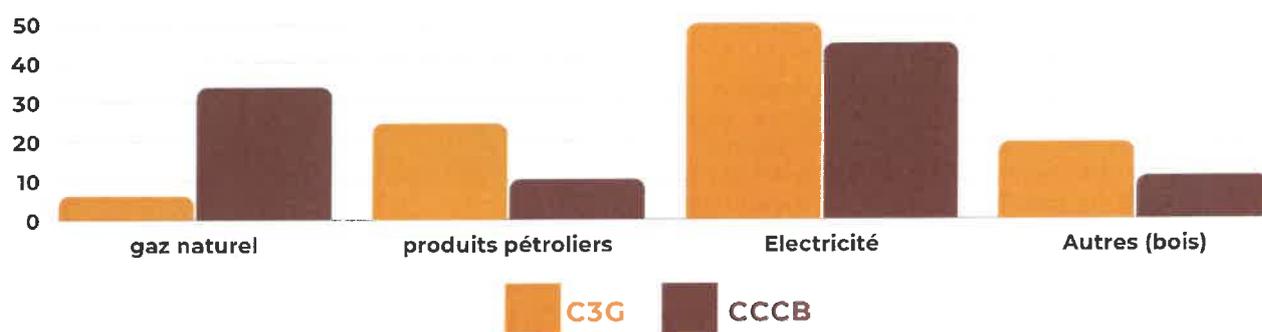
Depuis plusieurs années, la question de la ressource énergétique est devenue capitale et s'observe sur le Pays Tolosan avec une augmentation constante du nombre de particulier souhaitant rénover leur habitat principal.

Le mode de chauffage des résidences principales sur ces territoires est bien différent d'une EPCI à une autre. En effet, la CC des Coteaux Bellevue

utilise principalement l'électricité (44.8%) et le gaz naturel (33.8%) pour se chauffer.

L'usage des produits pétroliers (10.3%) et autres bois (10.9%) est moins significatif. La CC des Coteaux du Girou est moins consommatrice du gaz naturel (6.2%), mais compense cette baisse par un mix énergétique plus diversifié avec l'électricité pour 49.8%, les produits pétroliers pour 24.5% et autres (bois) pour 19.5%.

Mode de chauffage des résidences principales (%)

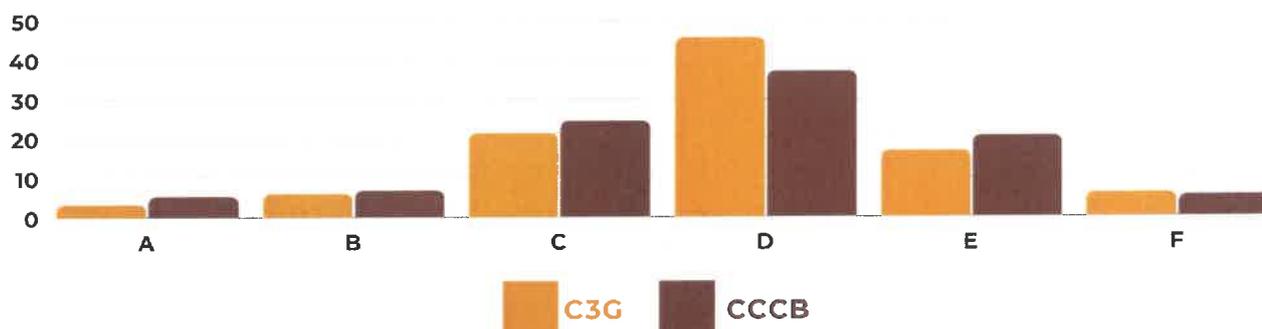


Le Pays Tolosan accueille depuis 2016 une permanence Espace Info Energie (EIE) sur la commune de Rouffiac-Tolosan, aujourd'hui Renov'Occitanie. La mission première de ces permanences est de proposer aux particuliers des conseils et des solutions concrètes pour mieux maîtriser leurs consommations d'énergie et de recourir davantage aux énergies renouvelables. L'évolution du nombre de demandes confirme une tendance de fond qui affecte aussi bien les particuliers que les collectivités territoriales du PETR Pays Tolosan.

Ce sont plus de 410 particuliers ayant pris contact avec le service EIE entre 2016 et 2020 pour un accompagnement de 282 dossiers de rénovation énergétique.

Les deux EPCI présentent une répartition des logements par étiquette énergétique très similaire avec un tiers des logements entre les catégories A, B et C, un tiers des logements en catégorie D et enfin un dernier tiers avec les catégories E, F et G.

Répartition des logements par étiquette énergétique



A destination des collectivités territoriales

L'Etat soutien fortement les projets de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables. Avec un patrimoine bâti de plusieurs centaines de bâtiments en Pays Tolosan, les collectivités territoriales disposent de leviers importants pour agir sur la consommation d'énergie du parc tertiaire.

L'Etat est impliqué dans l'accélération des politiques environnementales territoriales avec le lancement en 2021 des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Ils ont vocation à accompagner la création et/ou le renforcement de projets de territoires compatibles avec les besoins de cohésion des territoires et de transition écologique.

La maîtrise de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables est un enjeu essentiel pour les collectivités, d'autant qu'elles doivent faire preuve d'exemplarité. L'objectif du PCAET de la C3G est de rénover 2%/an des surfaces tertiaires à haut niveau de performance. D'après une enquête sur le patrimoine de 16 communes de la communauté de communes on trouve : 155 bâtiments pour une consommation annuelle estimée à 2 300 000 kWh représentant environ 350 000 €.

Le PETR Pays Tolosan en réponse à cette problématique propose depuis 2019 un service de Conseiller en Energie Partagé (CEP) qui a accompagné 11 communes. Le CEP, après avoir établi un bilan énergétique global du patrimoine communal des communes, propose des préconisations concrètes et hiérarchisées pour réduire les consommations énergétiques et ainsi agir contre la hausse des prix des énergies. L'enquête 2017 de l'ADEME sur les dépenses énergétiques des collectivités locales montre que les communes bénéficiant des services d'un conseiller en énergie partagé ont une consommation énergétique inférieure à la moyenne d'environ 30%.



Transition agroécologique

Le PETR Pays Tolosan est une zone historique d'agriculture et de maraîchage, mais l'étalement urbain a réduit la Surface Agricole Utile (SAU) ces dernières décennies. L'essentiel de l'agriculture est tourné vers les grandes cultures et une faible proportion de la production locale maraîchère est consommée sur le territoire. Les collectivités locales, qu'elles portent des projets d'urbanisme, de développement économique, alimentaires, ou de protection des ressources naturelles, sont très souvent confrontées aux enjeux agricoles territoriaux.

Afin d'anticiper la loi alimentation qui vise à intégrer 50% des produits locaux et/ou bio les cantines d'ici 2022 et accompagner le territoire à la transition agroécologique, le PETR Pays Tolosan veut structurer, grâce à la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), une démarche multi-partenariale basée sur des expérimentations initiées ou en projet autour de :

1) Transformation de l'agriculture du territoire face au changement climatique : préservation du foncier agricole, installation/transmission d'exploitations, évolution des pratiques agronomiques, renforcement de la biodiversité, structuration filière légumière bio et locale de la production à la consommation en circuit court ;

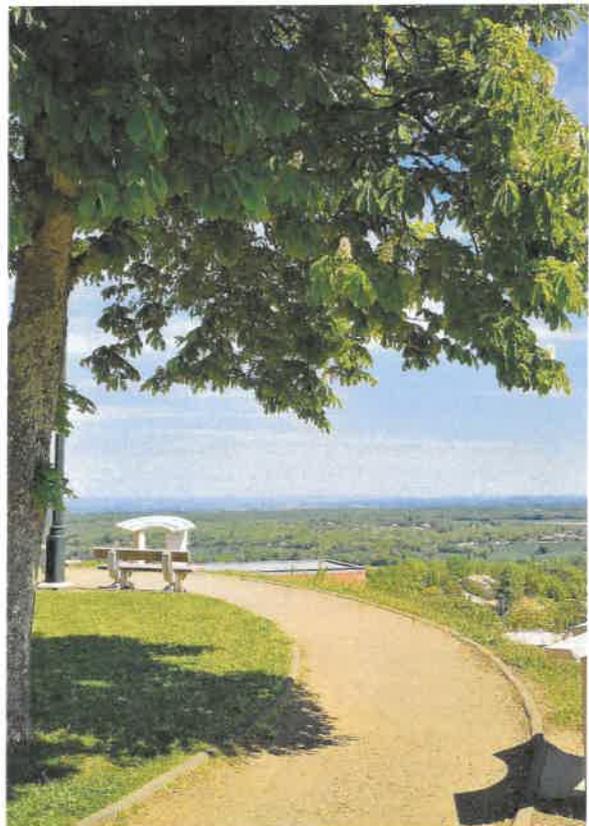
2) Accompagnement de la restauration collective pour un approvisionnement prioritairement local et agroécologique, une diversification des protéines et une réduction du gaspillage alimentaire ;

3) Accessibilité de l'alimentation durable : paniers solidaires, événements, ateliers pédagogiques, éducation à l'alimentation ;

4) Renforcement de la cohésion territoriale, création d'emplois, valorisation du patrimoine alimentaire, agrotourisme, mobilisation citoyenne, revitalisation économique des centres bourgs (articulation entre producteurs et consommateurs), enjeux d'alimentation durable dans les structures collectives sur un territoire à l'articulation entre métropole et campagnes.

Le PAT du Pays Tolosan vise à articuler, échanger et mutualiser les bonnes pratiques autour des enjeux alimentaires, une pluralité de démarches initiées par les acteurs du territoire :

- Le PCAET de la C3G a pour objectif d'approvisionner à 100% en circuits courts et bio en 2024 les cantines de l'EPCI. Cela représente 12 écoles pour 1 557 élèves.
- Le futur PCAET de la CCCB.
- PLPDMA piloté par les 5 EPCI en lien avec DECOSET
- Plan de Mobilité Rurale porté par le SCOT du Nord Toulousain pour 4 EPCI effectué par le CEREMA
- Une étude-action sur l'approvisionnement de la restauration hors domicile avec le soutien du PETR Pays Tolosan, de la communauté de communes des Coteaux du Girou-
- Déploiement d'actions solidaires



Stratégie territoriale

Le diagnostic territorial a permis de dégager une stratégie commune sur les deux EPCI qui s'articule autour de trois axes et neuf mesures :

- Un premier axe sur les questions d'attractivité du territoire : maintien de services qualitatifs accessibles au plus grand nombre (1A), revitalisation des cœurs de ville et de village (1B) et l'accompagnement des collectivités à la transition numérique (1C).
- Un second axe en lien avec la transition énergétique et écologique : rénovation énergétique des bâtiments publics (2A), la protection, la restauration et la mise en valeur des ressources naturelles du territoire (2B) et le développement des mobilités moins polluantes et énergivores (2C).
- Un troisième axe sur le développement économique en coopération avec les territoires voisins : agriculture durable et locale (3A), soutien à une économie touristique dynamique et vertueuse (3B) et le support à une économie nécessaire (3C).

AXE 1 : AMÉLIORER ET PRÉSERVER UN CADRE DE VIE ATTRACTIF

ACTION 1A :

Développer un service public inclusif et qualitatif

ACTION 1B :

Dynamiser les cœurs de ville et village

ACTION 1C :

Accompagner la numérisation du territoire pour un service public innovant

AXE 2 : ACCOMPAGNER LE TERRITOIRE VERS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

ACTION 2A :

Promouvoir et encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics

ACTION 2B :

Protéger, restaurer, valoriser les ressources naturelles face au changement climatique

ACTION 2C :

Renforcer les mobilités douces, actives et inclusives

AXE 3 : SOUTENIR UNE ÉCONOMIE RESPONSABLE EN COOPÉRATION AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

ACTION 3A :

Accompagner une agriculture durable et de proximité

ACTION 3B :

Soutenir une économie touristique responsable

ACTION 3C :

Démultiplier l'activité et l'emploi

AXE TRANSVERSAL

INGENIERIE ET ANIMATION TERRITORIALE



**PROJET DE
TERRITOIRE**
-
**SOCLE DES
CONTRATS**

Le projet de territoire définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social.

Enfin, le projet de territoire est un cadre privilégié pour laisser place à l'expérimentation, à l'innovation concernant le développement territorial et supra territorial. Le Conseil de développement est une instance qui peut et doit être impliquée dans la construction du projet. Son travail, notamment sur des notions parfois peu institutionnelles, sert à rendre concret et transversal le projet de territoire.

Les acteurs du projet précisent les actions permettant de répondre aux défis de la transition écologique et la cohésion sociale et d'apporter des réponses plus résilientes.

Le projet de territoire est un document politique partagé et fédérateur qui permet la déclinaison de la vision des élus en démarches opérationnelles. Il amène une réflexion sur les enjeux du territoire, assure une cohérence des différentes politiques menées et décline une vision stratégique commune en plans d'actions afin de garantir sa mise en œuvre.

Élaboration du projet de territoire

Les démarches antérieures

Le PETR Pays Tolosan et, avant lui, le Pays Tolosan, constituent les outils portant la contractualisation de ce territoire depuis 2004. Ils ont impulsé, grâce à leur ingénierie, des schémas territoriaux fondamentaux pour le devenir social, économique, environnemental et culturel de ce territoire. Les réflexions collectives et la mutualisation des expériences ont permis de structurer le territoire en termes d'équipements et d'investissements à travers la mise en œuvre des projets structurants à cette échelle.

En 2008, le périmètre du Pays a été étendu à l'Ouest au territoire de Save et Garonne ainsi qu'aux Coteaux de Cadours, ce qui l'a hissé au rang de Pays le plus peuplé de Midi-Pyrénées hors agglomération. En 2018, la commune de Buzet sur Tarn a intégré le PETR Pays Tolosan qui est alors constitué de 73 communes.

La période 2017-2020 a permis, d'une part, la réalisation d'actions inscrites dans des axes de travail, dans les Schémas Territoriaux, de

l'Europe avec le dispositif LEADER, de l'Etat avec le Contrat de Ruralité, de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée avec le Contrat Territorial, le Projet Culturel de Territoire, l'Etude de positionnement touristique, le lancement de l'application numérique CAP Pays Tolosan, l'actualisation des outils de communication touristique, le lancement du service Conseiller en Energie Partagé et, d'autre part, d'engager tout un travail de réflexion sur les actions futures et notamment en matière de transition énergétique.

Ce bilan permet d'esquisser quelques grandes orientations stratégiques d'ici 2026. Le bilan des actions a également montré la pertinence de l'accompagnement réalisé au quotidien, et nous a permis d'entrevoir l'ensemble des projets et réalisations, les actions et opérations pouvant être menées collectivement, afin de parvenir à l'objectif d'un territoire encore plus attractif, avec une qualité de vie qui favorise le vivre ensemble.

PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS TOLOSAN

AXE 1 : AMÉLIORER ET PRÉSERVER UN CADRE DE VIE ATTRACTIF



- ACTION 1A :**
Développer un des équipements et services à la population à la hauteur de nos ambitions
- ACTION 1B :**
Libérer les énergies culturelles
- ACTION 1C :**
Préserver et valoriser les ressources naturelles
- ACTION 1D :**
Favoriser les énergies propres

AXE 2 : SOUTENIR UNE ÉCONOMIE RESPONSABLE, PLURIELLE ET DIVERSIFIÉE



- ACTION 2A :**
Démultiplier l'activité et l'emploi
- ACTION 2B :**
Accompagner une agriculture durable et de proximité
- ACTION 2C :**
Développer et promouvoir l'offre touristique

AXE 3 : FAIRE CIRCULER LES HOMMES, LES DONNÉES ET LES FLUX



- ACTION 3A :**
Mobilité
- ACTION 3B :**
Transition numérique

AXE TRANSVERSAL



INGÉNIERIE

Les moyens mis en oeuvre

Les contractualisations

Le projet de territoire va déterminer les axes et mesures essentielles pour le développement équilibré du PETR Pays Tolosan.

Le PETR Pays Tolosan, relais de proximité de l'Etat et de la Région sur la période 2007-2020 va reconduire son ingénierie territoriale sur la période 2020-2026 dans le cadre de la contractualisation au titre des politiques publiques pour le CRTE, et sous réserve de contractualisation avec :

- **Programme Leader 2022-2027**
- **Contrat de Relance et de Transition Écologique 2021-2027**
- **Contrat de Territoire du Département de la Haute-Garonne**
- **Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée 2021-2027**
- **Projet Alimentaire de Territoire du Pays Tolosan**

La concertation

La Conférence des Maires

En application de l'article L.5741-1 III du CGCT, repris dans l'article 10 des statuts du PETR Pays Tolosan, la Conférence des Maires est composée de l'ensemble des maires du territoire ou de leur représentant désigné pour la durée du mandat municipal.

Le PETR réunit la Conférence des Maires au moins une fois par an, afin d'exposer l'état d'avancement du projet et de toute question d'intérêt territorial.

La Conférence des Maires émet un ou des avis qui sont soumis au Conseil Syndical du PETR, et, le cas échéant, aux Conseils Communautaires concernés.

Le Conseil de Développement

Le Conseil de Développement Territorial, réunit, conformément à l'article L.5741-1 IV du CGCT, les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs de son périmètre.

Sa composition est fixée, conformément à l'article 9 des statuts du PETR Pays Tolosan.

Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...) sera établi et

Il est consulté sur les principales orientations du PETR (procédure de saisine), lors de l'élaboration, de la modification et de la révision du projet de territoire, et peut donner son avis ou être consulté sur toutes questions d'intérêt territorial.

Le conseil de Développement Territorial peut s'autosaisir (procédure d'auto saisine) de toutes questions d'intérêt territorial et être force de proposition auprès du Conseil Syndical.

Il est le garant de l'implication de la société civile dans la stratégie de développement du territoire.

Il peut s'autosaisir pour participer activement à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des projets du territoire.

Le Comité Technique du Département, de la Région et de l'Etat

Des réunions du Comité Technique liant les partenaires institutionnels avec le PETR Pays Tolosan pourront permettre d'échanger sur l'état d'avancement du projet de territoire, facilitant ainsi sa mise en oeuvre.

régulièrement renseigné. Il sera tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire et de l'État.

Il aura également la charge de proposer au Comité de Pilotage une liste d'indicateurs qui

évalueront l'impact et la pertinence des opérations menées.

La gouvernance du CRTE

Une gouvernance unifiée et un processus de programmation unique des projets, seront définis ultérieurement dans le cadre d'un pacte territorial Etat-Région-Département-Territoire. Cet accord de gouvernance vaudra convention d'application de l'action 10.1 du CPER 2021-2027 (Volet territorial) et favorise une mobilisation coordonnée des dispositifs et moyens des partenaires signataires.

Dans l'attente de l'élaboration et de la signature du Pacte territorial, les dispositions suivantes seront mises en œuvre.

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

Le volet gouvernance sera complété par voie d'avenant notamment suite à l'élaboration et à la signature d'un pacte territorial

Le Comité de Pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le préfet du département, ou son représentant, et par le président du PETR Tolosan ou son représentant.

Pourront également être associés, en tant que de besoin, des personnalités qualifiées en fonction des thématiques et des projets couverts par le CRTE (représentant des chambres consulaires, experts, etc...)

Il veille à la cohérence stratégique des projets et procède à la validation du plan d'action annuel déposé à ce stade au titre du CRTE.

Le comité de pilotage assure le suivi de la mise en œuvre du CRTE : prise en compte de la cohérence des plans d'actions avec la stratégie du CRTE ainsi qu'avec le cadre national, suivi de programmation et de la consommation des crédits alloués, fonctionnement de la procédure...

Le suivi général s'appuiera sur la présentation à chaque réunion d'un état d'avancement des opérations, présentant l'ensemble des actions réalisées et inscrites au contrat.

Le comité validera notamment le plan d'actions annuel déposé dans le cadre du CRTE, ce programme présentera une hiérarchisation des opérations déposées en fonction de leur cohérence avec les objectifs du CRTE. Cette hiérarchisation sera proposée par le comité technique (confère ci-dessous).

Le comité de pilotage sera réuni à minima une fois par an et autant de fois que nécessaire, sur convocation des membres par M. le préfet et M. le président du PETR Tolosan pour :

- Présenter et examiner le bilan annuel soumis par le comité technique et la programmation des actions
- Étudier et arrêter les demandes d'évaluation du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le Comité Technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du PETR Tolosan. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Le comité technique est composé de :

- Un référent technique du PETR ;
- Un représentant de l'État ;
- Tout autre acteur mobilisé pour l'élaboration et la mise en œuvre du contrat (signataire ou non).

Le comité technique territorial sera réuni à minima une fois par an avant chaque comité de pilotage et autant de fois que nécessaire, sur convocation des membres.

Les décisions de financements des actions proposées relèveront des mécanismes de décision propres à chaque financeur.

Communication

Les cosignataires du CRTE s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du CRTE, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Fait à *Toulouse* , le **24 DEC. 2021**

**Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne**

Étienne GUYOT

**Le Président du Pôle d'Équilibre
Territorial Rural Pays Tolosan**

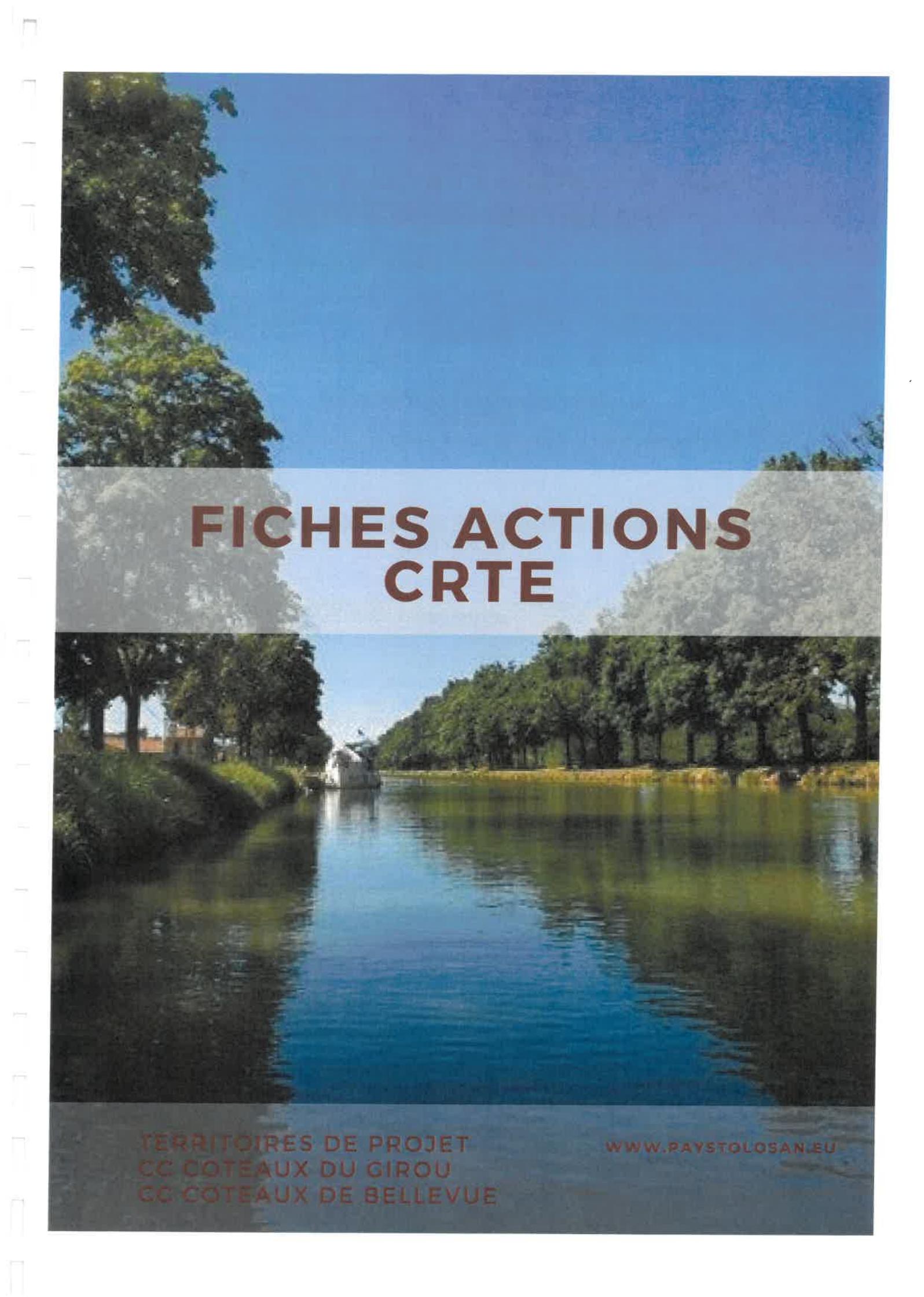
Didier CUJIVES

**Le Président de la Communauté de
Communes des Coteaux du Girou**

Daniel CALAS

**La Présidente de la Communauté de
Communes des Coteaux Bellevue**

Sabine GEIL-GOMEZ



FICHES ACTIONS CRTE

TERRITOIRES DE PROJET
CC COTEAUX DU GIROU
CC COTEAUX DE BELLEVUE

WWW.PAYSTOLOSAN.LEU

AXES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

AXE 1 : AMÉLIORER ET PRÉSERVER UN CADRE DE VIE ATTRACTIF

ACTION 1A :

Développer un service public inclusif et qualitatif

ACTION 1B :

Dynamiser les coeurs de ville et village

ACTION 1C :

Accompagner la numérisation du territoire pour un service public innovant

AXE 2 : ACCOMPAGNER LE TERRITOIRE VERS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

ACTION 2A :

Promouvoir et encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics

ACTION 2B :

Protéger, restaurer, valoriser les ressources naturelles face au changement climatique

ACTION 2C :

Renforcer les mobilités douces, actives et inclusives

AXE 3 : SOUTENIR UNE ÉCONOMIE RESPONSABLE EN COOPÉRATION AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

ACTION 3A :

Accompagner une agriculture durable et de proximité

ACTION 3B :

Soutenir une économie touristique responsable

ACTION 3C :

Démultiplier l'activité et l'emploi

AXE TRANSVERSAL

INGENIERIE ET ANIMATION TERRITORIALE

AXE 1 - Améliorer et préserver un cadre de vie attractif

ACTION 1A - Développer un service public inclusif et qualitatif

Contexte général

Le Pays Tolosan se caractérise par un accueil soutenu de populations jeunes et actives. Face à cette arrivée massive, les équipements et services doivent être adaptés pour maintenir l'attractivité de notre territoire, en tenant compte des besoins induits par la mobilité de nos populations. L'organisation des services à la population repose sur le maillage de pôles structurants et intermédiaires qui doivent être renforcés et adaptés. L'enjeu est donc d'offrir à tous les habitants une

égalité d'accès aux infrastructures et services essentiels pour leur qualité de vie. Le tissu associatif est un vecteur du dynamisme territorial, porteur d'innovation et de lien social. Il permet la mixité sociale entre anciens et nouveaux habitants, entre les générations. L'innovation dans l'action sociale doit être au cœur des pratiques pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Elle doit être menée en partenariat avec les acteurs moteurs du changement des modèles et des pratiques.

Objectifs de la mesure

- Adapter les équipements et services pour les rendre accessibles à tous
- Corréler accueil de population et création d'équipements, pour éviter l'effet « ville dortoir »
- Améliorer les offres des équipements et services de proximité
- Banaliser l'accessibilité d'accès aux services
- Maintenir et renforcer le tissu associatif
- Renforcer l'offre médicale
- Renforcer et diversifier l'armature des équipements et services structurants
- Favoriser la participation citoyenne
- Favoriser la mixité et l'inclusion sociale

Contenu de la mesure

- Créer ou rénover des infrastructures et équipements en réponse à un besoin identifié à l'échelle du territoire (ex : MSP, piscine d'apprentissage, MFS...)
- Accompagner la création ou la rénovation de petits équipements socio culturels et sportifs à l'échelle locale
- Soutenir les projets de regroupement, de mutualisations ou de création de services au public (ex espace de vie social, maison info...)
- Promouvoir les innovations et expérimentations sociales sur les services à la personne ou à la population
- Renforcer et promouvoir l'accompagnement dans la mise en accessibilité des équipements et services à la personne ou à la population
- Développer un parcours de santé intégré

Maîtres d'ouvrages concernés

Communes, Groupements de commune (EPCI, syndicats mixtes, Syndicats intercommunaux), PETR, associations de droit privé et public

AXE 1 - Améliorer et préserver un cadre de vie attractif

ACTION 1B - Dynamiser les coeurs de ville et de village

Contexte général

La présence de « Centres Bourgs » et de « Bourgs Centres » dynamiques et attractifs est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Elles répondent aux attentes des habitants dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la jeunesse, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, de loisirs, sportifs, ...

Plusieurs dispositifs accompagnent le développement de ces polarités : Petites villes de demain (Etat), Bourgs Centres (Région Occitanie) et Cœur de vie (Département) qu'il convient d'articuler pour une attractivité accrue du territoire.

Objectifs de la mesure

- Requalifier et revitaliser les centres bourgs / bourgs centres
- Développer un urbanisme de qualité
- Développer l'habitat inclusif dans les centres bourgs
- Développer des commerces et services, pour des centres bourgs vivants
- Favoriser la participation citoyenne
- Promouvoir la culture contre l'exclusion sociale
- Renforcer le positionnement des opérateurs culturels déjà identifiés ou en émergence sur la période 2017-2020
- Aider la création et promouvoir les projets culturels et sportifs inscrits dans la durée (saison culturelle, actions publiques jeunes, médiation, résidence artistique...)
- Soutenir les équipements culturels structurants (écoles de musique et lecture publique)

Contenu de la mesure

- Renaturaliser les centres bourgs / bourgs centres
- Aménagement des centres bourgs / bourgs centres
- Revitaliser les centres bourgs / bourgs centres par l'installation de commerces et services
- Rénover ou créer de lieux dédiés à la culture
- Réhabiliter le petit patrimoine culturel /culturel (bâti et immatériel) marqueur de l'identité territoriale
- Sauvegarder la mémoire des anciens du territoire pour le partage et la transmission intergénérationnelle.
- S'investir dans l'action culturelle : expositions itinérantes, festivals, saisons culturelles, manifestations...
- Mettre en réseau des opérateurs culturels, accompagner les tiers lieux culturels
- Favoriser l'organisation d'événements sportifs
- Soutenir les créations de résidences d'artistes
- Soutenir les actions locales de valorisation du patrimoine et des métiers d'arts

Maîtres d'ouvrages concernés

Communes, Groupements de commune (EPCI, syndicats mixtes, Syndicats intercommunaux), PETR, associations de droit privé et public

AXE 1 - Améliorer et préserver un cadre de vie attractif

ACTION 1C - Accompagner la numérisation du territoire pour un service public innovant

Contexte général

La transition numérique est un enjeu stratégique majeur du développement territorial du Pays Tolosan. L'objectif est de proposer des services connectés capables à la fois de répondre aux nouveaux usages, aux nouveaux modes de consommation des citoyens, mais également d'accompagner la transition écologique. L'aménagement numérique est une clé pour l'attractivité, la compétitivité et l'égalité des territoires. La connectivité numérique est désormais indispensable à tous et partout en tout temps.

Le territoire doit déployer les services numériques pour améliorer les conditions de travail ou de déplacements et pour soutenir l'emploi, les manifestations et la culture au niveau local.

La covid19 a accéléré le recours aux outils numériques et accentué les inégalités déjà existantes (exclusion numérique, zone non fibrée, etc.).

Objectifs de la mesure

- Innover et expérimenter pour la transition numérique
- Impulser la digitalisation des services publics
- Développer les initiatives de participation citoyenne
- Favoriser l'inclusion numérique

Contenu de la mesure

- Aménager des pôles numériques
- Favoriser l'inclusion numérique (lutte contre l'illectronisme)
- Accompagner la digitalisation des collectivités
- Aménager des pôles numériques (tiers lieux, espace dédié, etc.)
- Accompagner les actions de prévention numérique des jeunes
- Aider à la communication numérique et non numérique

Maîtres d'ouvrages concernés

Communes, Groupements de commune (EPCI, syndicats mixtes, Syndicats intercommunaux), établissements publics, associations, entreprises

AXE 2 - Accompagner le territoire vers la transition énergétique et écologique

ACTION 2A- Promouvoir et encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics

Contexte général

La transition énergétique est un enjeu environnemental, social et économique. Les économies d'énergies sont, pour les collectivités locales et les citoyens, un poste de dépenses sur lequel il est urgent d'agir.

Il représente une part importante de leur budget, en lien avec l'augmentation du coût de l'énergie fossile, des émissions de gaz à effet de serre, et la pollution induite par ses multiples déclinaisons.

Objectifs de la mesure

- Installer la transition énergétique
- Impulser des démarches plus respectueuses de l'environnement
- Lutter contre le réchauffement climatique (réduire les émissions de gaz à effet de serre)
- Sensibiliser la population, les entreprises et les collectivités à la transition énergétique
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics pour réduire la consommation et la facture énergétique
- Organiser les fonctions urbaines (mixité et densification) avec la maîtrise des coûts énergétiques (ex : quartiers durables, intégration des besoins de logement et de mobilité par tranches d'âges...)
- Intégrer les usages numériques dans les nouvelles constructions ou rénovations de bâtiments publics (bâtiment économe piloté par domotique et autres technologies de gestion des fluides dans un bâtiment...)
- S'inscrire dans les stratégies de Transition et économie d'énergies déclinées par l'Etat et la Région Occitanie

Contenu de la mesure

- Actions collectives visant la réduction de la consommation énergétique (ex : création d'un poste CEP, formation, transmission de savoirs)
- Sensibilisation des élus et/ou des acteurs économiques à la transition énergétique
- Appuyer la rénovation énergétique des bâtiments publics
- Accompagner la maîtrise des consommations et dépenses énergétiques publiques
- Mutualiser une AMO
- Regrouper les collectivités pour influencer sur les coûts d'investissements (ex : groupements d'achats)
- Développer les opérations d'économies d'énergie
- Déployer une expérimentation numérique pour la gestion de bâtiments publics, la maîtrise, et l'économie d'énergie
- Développer l'autoconsommation collective

Maîtres d'ouvrages concernés

Communes, Groupements de commune (EPCI, syndicats mixtes, Syndicats intercommunaux), PETR, associations de droit privé et public

AXE 2 - Accompagner le territoire vers la transition énergétique et écologique

ACTION 2B- Protéger, restaurer, valoriser les ressources naturelles face au changement climatique

Contexte général

Le PETR Pays Tolosan se caractérise par ses nombreux espaces naturels agricoles et des milieux humides qui participent à la qualité du cadre de vie de ce territoire périurbain et à son identité. Notre territoire se caractérise par une agriculture diversifiée, qui comprend deux AOP le vignoble de Fronton et l'ail de Cadours, ses paysages naturels vallonnés, ses forêts (domaniales), ses réseaux hydrographiques et ses plans d'eau.

Cette campagne toulousaine accueille des activités de loisirs verts et attire les excursionnistes. Ce cadre de vie privilégié est un atout pour le développement de l'économie touristique : il faut donc préserver les ressources naturelles, faunistiques et floristiques, tout en éduquant les populations au respect de ce patrimoine commun. La qualité de vie est une partie intrinsèque de notre environnement.

Objectifs de la mesure

- Améliorer le cadre de vie
- Préserver, protéger et valoriser les paysages et les ressources naturelles, faunistiques et floristiques
- Valoriser le patrimoine bâti en lien avec son environnement
- Agir pour une alimentation de qualité
- Développer les filières énergétiques (bois, granulés, méthanisation, etc.)
- Eduquer pour agir sur la propreté environnementale des paysages
- Valoriser les circuits courts
- Identifier et cartographier les actions et lieux en lien avec la préservation des ressources naturelles et de la transition énergétique
- Installer la transition énergétique
- Impulser des démarches plus respectueuses de l'environnement
- Lutter contre le réchauffement climatique (réduire les émissions de gaz à effet de serre)
- Développer les énergies renouvelables
- Organiser les fonctions urbaines (mixité et densification) avec la maîtrise des coûts énergétiques (ex quartiers durables, intégration des besoins de logement et de mobilité par tranches d'âges...)
- S'inscrire dans les stratégies de Transition et économie d'énergies déclinées par l'Etat et la Région Occitanie

Contenu de la mesure

- Accompagner le déploiement des énergies renouvelable (ex : méthanisation, panneaux photovoltaïque, géothermie, éolien, réseau de chaleur)
- Accompagner les actions de production d'énergies renouvelables
- Aider les diagnostics de potentiel / de faisabilité des projets sur les énergies renouvelables
- Soutenir la mise en œuvre d'énergie renouvelable : méthanisation, géothermie, chaudière bois...
- Inciter les collectivités à soutenir l'investissement des particuliers dans les ENR
- Soutenir l'organisation d'événements ou de manifestations en lien avec la préservation des ressources naturelles et de la transition énergétique
- Développer l'autoconsommation des collectivités
- Aider à la gestion et valorisation des ressources naturelles
- Aider à la mise en œuvre de sentiers pédagogiques

AXE 2 - Accompagner le territoire vers la transition énergétique et écologique

ACTION 2B- Protéger, restaurer, valoriser les ressources naturelles face au changement climatique

- Favoriser une économie circulaire vertueuse
- Acquérir du foncier pour des expérimentations en lien avec le développement durable, la protection de la biodiversité, l'alimentation durable, etc.
- Préserver, restaurer, sanctuariser les zones humides, les paysages remarquables
- Favoriser la seconde vie des objets (ex : recyclerie, donnerie, etc.)
- Promouvoir le recyclage, la gestion des déchets
- Renforcer la renaturation des espaces publics urbains
- Innover pour entretenir les zones zéro phyto (piétonnier et surfaces minéralisées)
- Encourager les initiatives pour l'éducation au développement durable dès le plus jeune âge
- Renforcer le déploiement d'espaces pédagogiques
- Aider les démarches vertueuses réglementaires ou innovantes (ex : PCAET)
- Développer des lieux d'éducation et d'initiation à l'environnement
- Attirer les entreprises de production énergie durable (ex : filière bois)

Maîtres d'ouvrages concernés

Communes, entreprises, collectifs citoyens, associations de droit public et privé, exploitants agricoles, Groupements de commune (EPCI, syndicats mixtes, Syndicats intercommunaux)

AXE 2 - Accompagner le territoire vers la transition énergétique et écologique

ACTION 2C- Renforcer les mobilités douces, actives et inclusives

Contexte général

Les communes du Territoire Pays Tolosan subissent les effets néfastes de la périurbanisation. Les temps de déplacements augmentent (notamment entre le domicile et le travail), les offres de transports publics sont insuffisantes pour répondre à une demande très diluée sur le territoire et la dépendance à l'automobile s'accroît.

Par conséquent, l'accès aux cœurs urbains et aux zones d'emplois devient de plus en plus difficile et les effets sur l'environnement sont négatifs.

Néanmoins, ce territoire présente des atouts considérables : la présence d'une aire urbaine très dynamique à proximité (Toulouse), une zone

d'emploi polarisée (zone aéronautique), une bonne irrigation en infrastructures structurantes (routes, autoroutes, voies ferrées).

L'aménagement du territoire centré sur la métropole toulousaine doit être repensé pour favoriser la mobilité interne au Pays Tolosan et la rétro-mobilité : mobilité transverse au Pays Tolosan et mobilité vers d'autres pôles urbains : Montauban et Albi en particulier.

Les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) développés sous l'impulsion de la Région Occitanie vont modifier durablement l'offre de mobilité sur notre territoire en soutenant des Plans de Mobilité Simplifiés (PMS).

Objectifs de la mesure

- Améliorer le cadre de vie
- Préserver, protéger et valoriser les paysages et les ressources naturelles, faunistiques et floristiques
- Valoriser le patrimoine bâti en lien avec son environnement
- Agir pour une alimentation de qualité
- Développer les filières énergétiques (bois, granulés, méthanisation, etc.)
- Eduquer pour agir sur la propreté environnementale des paysages
- Valoriser les circuits courts

Contenu de la mesure

- Améliorer l'accessibilité du territoire
- Développer l'utilisation des modes alternatifs à l'automobile
- Développer les mobilités actives et inclusives
- Développer l'intermodalité en s'appuyant sur les parkings de gare
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Favoriser l'inclusion sociale
- Proposer des alternatives pour bouger autrement
- Améliorer l'intermodalité vélo-transports collectifs
- Développer l'utilisation des transports ferroviaires
- Installer les voies douces entre les points d'intérêts (ex : écoles, équipements de loisirs...) dans les Centres-Bourgs
- Favoriser les déplacements entre villes et villages (principe de continuité)

Maîtres d'ouvrages concernés

Communes, Groupements de commune (EPCI, syndicats mixtes, Syndicats intercommunaux), établissements publics, associations, entreprises

AXE 3 - Soutien à une économie responsable en coopération avec les territoires voisins

ACTION 3A - Accompagner une agriculture durable et de proximité

Contexte général

L'activité agricole est omniprésente sur notre territoire avec des produits de qualité, dont deux ont un label AOP : Le vignoble de Fronton et l'Ail violet de Cadours. Aujourd'hui, elle doit faire face à de grands défis : la préservation du foncier agricole, le renouvellement des générations des chefs d'exploitations, l'installation des « hors cadre familiaux », la diversification de la production, les nouveaux modes et demandes de consommation (circuits courts, production bio) et le développement de filières non alimentaires (VANA).

L'adaptation du monde agricole à ces enjeux sociétaux devra s'effectuer en préservant cette activité économique tout en l'ouvrant à de nouveaux marchés de production, de transformation et de commercialisation.

Le PETR Pays Tolosan porte un Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui a pour objectif de valoriser l'ancrage territorial, en favorisant la structuration de filières locales, l'approvisionnement de la restauration collective et la promotion de nos productions.

Objectifs de la mesure

- Soutenir les projets d'activités agricoles
- Aider l'implantation des jeunes agriculteurs avec l'utilisation d'une SPL ou le foncier des collectivités
- Renforcer la filière de production bio
- Développer la production maraichère
- Soutenir la transformation des produits agricoles
- Accompagner la création de plateformes d'approvisionnement demi gros
- Promouvoir les circuits courts
- Favoriser le lien tourisme-culture-gastronomie
- Rapprocher et connecter les producteurs locaux aux restaurants collectifs
- Adapter les unités de restaurations collectives aux produits en circuits courts
- Développer les emplois agricoles et l'insertion économique
- Encourager la valorisation agricole non alimentaire
- Aider les collectivités territoriales à l'acquisition du foncier en vue de l'installation de producteurs locaux

Contenu de la mesure

- Développer les circuits courts demi gros dont la filière du maraichage bio
- Soutenir les démarches de qualité, les organisations en filières ou groupements
- Amplifier l'agro-écologie et la protection des sols
- Créer des plateformes de tri, de préparation de demi gros et de légumerie
- Promouvoir les productions locales
- Attirer et accueillir les créations d'activités de Valorisation Agricole Non Alimentaire (VANA) : bois, miscanthus, méthanisation, chanvre...
- Développer les actions collectives pour une alimentation de qualité (ex : Projet Alimentaire Territorial, jardins partagés...)
- Adapter les restaurants collectifs pour l'utilisation des produits issus de circuits courts

Maîtres d'ouvrages concernés

Communes, Groupements de commune (EPCI, syndicats mixtes, Syndicats intercommunaux), établissements publics, associations, entreprises

AXE 3 - Soutien à une économie responsable en coopération avec les territoires voisins

ACTION 3B - Soutenir une économie touristique responsable

Contexte général

Le Pays Tolosan est un territoire vivant et diversifié, très marqué, dans son identité, par la proximité géographique, patrimoniale, culturelle et historique avec Toulouse. Il bénéficie d'atouts et de richesses, potentiel de développement touristique : sites culturels et paysagers (Garonne, Tarn, etc.), patrimoine, événements, accessibilité, etc.

L'activité touristique constitue un secteur économique à part entière : plus de 2600 emplois salariés sont liés à l'économie touristique (restauration, hébergements, commerces). Le poids économique du tourisme

est supérieur à 19 millions d'euros. De plus, c'est un territoire accueillant, une base idéale pour rayonner vers les grands sites touristiques voisins (Gers, Montauban, Toulouse, Albi...)

Il faut donc mettre en place un projet économique commun et partagé autour du tourisme en se positionnant sur :

- ☒ la demande de proximité pour des excursions
- ☒ l'accueil et l'hébergement de touristes
- ☒ la construction d'une identité reconnue à l'extérieur du pays
- ☒ l'articulation des stratégies locales de développement touristique à l'échelle du PETR

Objectifs de la mesure

- Faciliter la commercialisation d'offres œnotouristiques et agrotouristiques
- Diversifier l'accueil, la restauration et l'hébergement touristique
- Renforcer et développer des itinéraires de randonnée
- Créer un projet économique protégeant et valorisant les ressources existantes (patrimoniales, culturelles, naturelles...)
- Organiser des mises en commun de moyens techniques et/ou humains (animation numérique, création d'offres, outils communs, structuration des offices de tourisme)
- Accompagner les acteurs touristiques à s'engager dans les démarches de RSE-RSO
- Elaborer des outils numériques pour la découverte touristique en lien avec l'agrotourisme, les manifestations culturelles et les événements festifs
- Sauvegarder, restaurer et valoriser le patrimoine bâti de proximité, mobilier, naturel et immatériel
- Favoriser le lien tourisme-culture-gastronomie

Contenu de la mesure

- Soutenir et diversifier l'offre d'hébergements et de restauration
- Créer et moderniser les structures touristiques
- Réhabiliter et développer des espaces dédiés à la valorisation patrimoniale, naturelle, artisanale et culturelle
- Renforcer les activités de pleine nature et de loisirs verts
- Accompagner les projets de mise en navigabilité du Tarn
- Renforcer la filière œnotourisme et agrotourisme
- Accompagner le développement d'une offre touristique en lien avec les activités sportives du territoire
- Relier les itinéraires de randonnées existants

Maîtres d'ouvrages concernés

Communes, Groupements de commune (EPCI, syndicats mixtes, Syndicats intercommunaux), établissements publics, PETR, associations, entreprises, particuliers, SCI

AXE 3 - Soutien à une économie responsable en coopération avec les territoires voisins

ACTION 3C - Démultiplier l'activité et l'emploi

Contexte général

Territoire attractif, le Pays Tolosan se caractérise par un accueil soutenu de populations jeunes et actives qui va continuer durant les prochaines décennies. Face à cette arrivée massive, l'activité et l'emploi doivent se développer et se diversifier, pour asseoir l'attractivité économique du territoire tout en s'adossant au dynamisme économique de la métropole toulousaine. Il faut développer l'accueil d'activités d'ingénierie, d'études pour tendre vers la création d'emplois de qualité, non délocalisables

et respectueux de l'environnement.

L'activité commerciale dans les centres bourgs et bourgs centres doit être soutenue, ainsi que le déploiement des activités artisanales sur tout le territoire.

L'économie sociale et solidaire, génératrice d'emplois et de richesses non délocalisables devra être encouragée. L'innovation et la recherche seront une priorité pour le développement des usages des TIC.

Objectifs de la mesure

- Développer le tissu commercial et artisanal
- Développer et qualifier les infrastructures économiques
- Proposer des services aux entreprises : hôtels, pépinières, services communs...
- Expérimenter les tiers lieux et nouvelles formes de travail
- Développer les emplois et l'activité économique sur le territoire
- Améliorer le ratio emploi/habitants
- Conforter les filières existantes
- Soutenir l'innovation et les filières d'activité en devenir
- Adapter et déployer les activités commerciales et artisanales
- Accompagner l'économie présente
- Soutenir l'économie solidaire et l'économie circulaire
- Créer des conditions favorables pour attirer sur le Pays Tolosan des artisans et des entreprises

Contenu de la mesure

- Soutenir la création et l'implantation d'activités économiques pour développer et diversifier les emplois locaux
- Accompagner la structuration et le fonctionnement des pôles de compétences
- Soutenir l'emploi des jeunes par la formation et la création de centres d'apprentissages
- Accompagner les centres bourgs pour l'accueil ou le développement d'activités et services artisanaux et commerciaux au plus près de la population
- Réhabiliter les friches urbaines et industrielles
- Regrouper et mutualiser des services dans un seul équipement dans les zones d'activités
- Soutenir les démarches de qualité, les organisations de filières économiques ou artisanales
- Aider l'implantation de structures de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire
- Redynamiser et encourager l'activité dans les centres bourgs, en favorisant la création de tiers-lieux

Maîtres d'ouvrages concernés

Communes, Groupements de commune (EPCI, syndicats mixtes, Syndicats intercommunaux), établissements publics, associations, entreprises et entreprises de l'économie solidaire (SCIC, SCOP)

AXE TRANSVERSAL

Animation et frais de fonctionnement relatifs à la mise en œuvre de la stratégie du CRTE

Contexte général

Le Pays Tolosan dispose d'une équipe en lien avec la mise en œuvre du projet de territoire du PETR. La mise en œuvre du CRTE s'appuie sur une animation et une gestion dédiée, il s'agit en effet d'assurer une animation et une communication permettant l'émergence de dynamiques territoriales, mais également

d'assurer un suivi technique et financier indispensable à la bonne utilisation des fonds du CTRE au regard des objectifs de l'Etat. L'équipe du PETR Pays Tolosan assurera des missions de suivi et d'évaluation de l'avancement de la mise en œuvre du programme.

Objectifs de la mesure

- Renforcer la dynamique de développement territorial du Pays en lien avec les objectifs du CRTE
- Favoriser l'émergence des projets et valoriser les réalisations locales
- Optimiser le pilotage et l'impact du CRTE
- Assurer un suivi et un pilotage réactif

Contenu de la mesure

Animation

- Elaborer le dossier avec les partenaires institutionnels, la convention et installer le Comité de Pilotage
- Appliquer la stratégie territoriale : accueillir, conseiller les porteurs de projets, accompagner les projets
- Préparer et animer les Comités de pilotage, élaborer les comptes rendus et les rapports d'exécution
- Animer le réseau de techniciens, faire vivre le partenariat
- Assurer le suivi des maîtres d'ouvrage et des actions engagées

Gestion

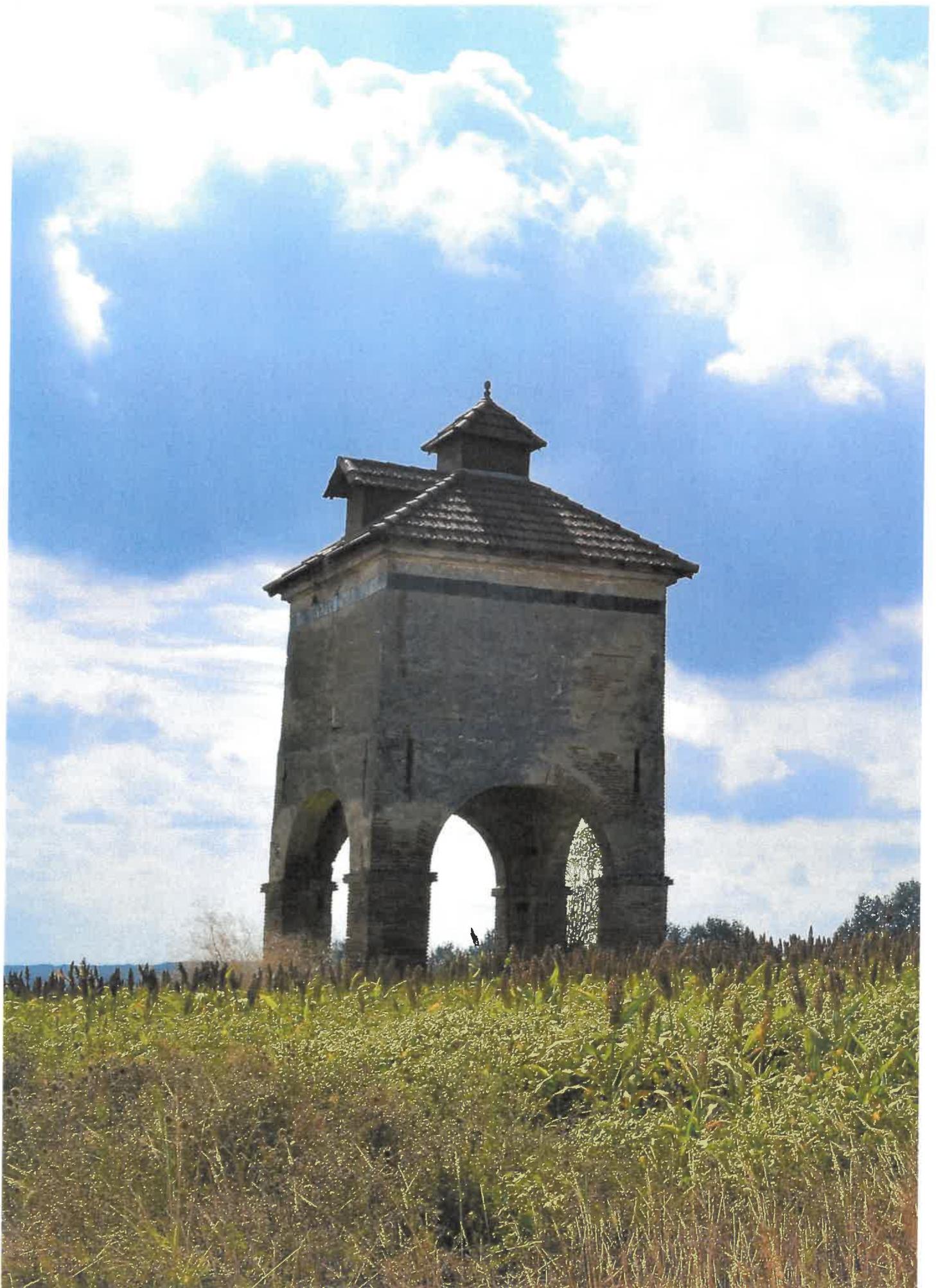
- Saisir et tenir à jour les dossiers sur un tableau de bord
- Veiller au respect des obligations de communication

Suivi-Evaluation

- Elaborer un plan d'évaluation (calendrier, acteurs, questions, indicateurs)
- Développer les outils nécessaires (informatiques, prestations)

Maîtres d'ouvrages concernés

PETR Pays Tolosan, Communes et leurs groupements



MAQUETTE CONTRAT DE RELANCE ET DE
TRANSITION ENERGETIQUE
PERIODE : 2021



Orientations stratégiques	Description de l'opération	Maître d'ouvrage	Calendrier	ETAT				AUTRES Financeurs		AUTOFINANCEMENT		
				Coût global estimatif	Sollicité	Acquis	Prévisionnel	Fonds	Acquis	Prévisionnel	Montant	%
AXE 1 - AMELIORER ET PRESERVER UN CADRE DE VIE ATTRACTIF												
ACTION 1A - DEVELOPPER UN SERVICE PUBLIC INCLUSIF ET QUALITATIF												
Jeunesse	Construction d'un gymnase pour le futur lycée et le milieu sportif et associatif du territoire-2ème tranche	GRAGNAGUE	2021	3 168 133,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €		DSIL - CORU	1 300 000,00 €	- €	1 368 133,00 €	43%
Jeunesse	Construction ALAE Montjoire	C3G	2021	999 848,00 €	240 000,00 €	300 000,00 €		DETR2021	332 894,40 €	- €	366 953,60 €	37%
Jeunesse - PAT	Etude Transformation cuisine centrale: mise en place coin cuisson	SAINT GENIES BELLEVUE	2021	49 800,00 €	34 860,00 €	24 900,00 €		PR M13B			24 900,00 €	50%
Jeunesse - PAT	Transformation cuisine centrale: mise en place coin cuisson	SAINT GENIES BELLEVUE	2021	425 149,00 €	170 059,60 €	58 331,88 €		PR M13B	130 000,00 €	127 000,00 €	236 817,12 €	56%
Jeunesse	Construction d'un EAJE de 40 lits sur la commune de Rouffiac Tolosan	CCCB	2021	1 213 000,00 €	375 000,00 €	363 900,00 €		DETR2021	- €	600 000,00 €	849 100,00 €	70%
Jeunesse	Création d'une salle multisports	LAPEYROUSE FOSSAT	2021	668 435,95 €	167 109,00 €	167 109,00 €		DETR2021	380 815,00 €	- €	120 511,95 €	18%
ACTION 1B - DYNAMISER LES COEURS DE VILLE ET VILLAGE												
ACTION 1C - ACCOMPAGNER LA NUMERISATION DU TERRITOIRE POUR UN SERVICE PUBLIC INNOVANT												
Territoire Numérique	Transition Numérique Innovante de Saint Genès Bellevue 3	SAINT GENIES BELLEVUE	2021	62 372,92 €	24 948,80 €	11 248,00 €		FNADT	- €	- €	51 124,92 €	82%
Territoire Numérique	Cap Pays Tolosan phase 3	PETR PAYS TOLOSAN	2021	14 810,00 €	8 910,00 €	8 910,00 €		Guichet AAP relance	- €	- €	5 900,00 €	40%
AXE 2 - ACCOMPAGNER LE TERRITOIRE VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE												
ACTION 2A - PROMOUVOIR ET ENCOURAGER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES PROPRES, DECARBONEES ET RENOUVELABLES												
Transition énergétique	Rénovation énergétique de la salle des fêtes	SAINT JEAN L'HERM	2021	239 840,00 €	191 872,00 €	119 920,00 €		RE BCT 2021	71 942,00 €	- €	47 978,00 €	20%
Transition énergétique	Rénovation énergétique de bâtiments communaux (mairie et salle des aînés)	LABASTIDE SAINT SERNIN	2021	381 051,76 €	190 525,88 €	152 420,00 €		RE BCT 2021	104 906,06 €	49 102,00 €	123 725,70 €	32%
Transition énergétique	Rénovation énergétique bâtiments communaux (église, presbytère, maison du Chêne, pigeonnier de Charlary)	ROUFFIAC TOLOSAN	2021	278 744,58 €	139 372,29 €	83 624,00 €		DETR2021	20 000,00 €	50 000,00 €	175 120,58 €	63%
Transition énergétique	Rénovation énergétique de bâtiments communaux (mairie et école presbytère)	MONTPILOT	2021	140 671,95 €	112 537,56 €	42 202,00 €		DETR2021	18 153,99 €	- €	80 315,96 €	57%
Transition écologique	Rénovation énergétique de la médiathèque	SAINT GENIES BELLEVUE	2021	118 759,78 €		77 193,86 €		DGD	17 813,96 €	- €	23 751,96 €	20%
Transition énergétique	Rénovation énergétique de bâtiments communaux (église, mairie salle des fêtes)	SAINT PIERRE	2021	30 229,00 €	29 600,00 €	9 069,00 €		DETR2021	11 986,92 €	- €	9 173,08 €	30%
Transition écologique	Rénovation et remplacement d'une conduite d'assainissement rue principale- 2	SAINT GENIES BELLEVUE	2021	564 847,00 €	282 423,50 €	170 000,00 €		DETR2021	- €	- €	394 847,00 €	70%
ACTION 2B - PROTEGER, RESTAURER, VALORISER LES RESSOURCES CULTURELLES ET NATURELLES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE												
Transition écologique	Atlas de la biodiversité communale -ABC	MONTASTRUC LA CONSEILLERE	2021	36 200,00 €		28 200,00 €		OFB:Plan relance	- €	- €	8 000,00 €	22%
ACTION 2C - RENFORCER LES MOBILITES DOUCES, ACTIVES ET INCLUSIVES												
Mobilité et voies douces	Etude mobilité et voies douces	CASTELMAUROU	2021	11 950,00 €	5 377,50 €	5 377,00 €		FNADT	- €	- €	6 573,00 €	55%
Mobilité et voies douces	Aménagement d'un Pôle d'Échanges Multimodal	MONTASTRUC LA CONSEILLERE	2021	500 000,00 €	300 000,00 €	70 000,00 €		DSIL relance	- €	- €	430 000,00 €	86%
AXE 3 - SOUTENIR UNE ECONOMIE RESPONSABLE EN COOPERATION AVEC LES TERRITOIRES VOISINS												
ACTION 2A - ACCOMPAGNER UNE AGRICULTURE DURABLE ET DE PROXIMITE												
ACTION 2B - SOUTENIR UNE ECONOMIE TOURISTIQUE RESPONSABLE												
ACTION 3C - DEMULTIPLIER L'ACTIVITE ET L'EMPLOI												
AXE TRANSVERSAL												
INGENIERIE												
Ingénierie	VTA - ingénierie, accompagnement projets	MONTASTRUC LA CONSEILLERE	2021	25 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €		Autres fonds	- €	- €	10 000,00 €	40%

TOTAL AIDES ETAT 2 232 304,74 €

